



200 FCFA

www.lesdepechesdebrazzaville.com

N°1988 LUNDI 14 AVRIL 2014

Lutte contre le phénomène « Kuluna »

La Police doit compter avec la population à Pointe-Noire

Le maire de la capitale économique, Roland Bouiti Viaudo, a réuni le 10 avril les chefs de quartiers, administrateurs-maires d'arrondissements et les responsables de la police pour voir ensemble les modalités de lutter contre la criminalité qui sévit dans la ville.

« La responsabilité du chef de quartier et la mission de la police doivent se croiser pour que Pointe-Noire garde son statut de havre de paix tant pour la population que pour les investisseurs », a souligné le directeur départemental de la police, Gaétan Victor Oborabassi.

Selon la police, l'insécurité qui sévit à Pointe-Noire depuis le début de cette année est surtout caractérisée par des vols dans des habitations de personnes jugées aisées, au moyen d'arrache clou, cisaille, pince, etc. Des originaires de la République démocratique du Congo et de la République centrafricaine seraient nombreux parmi les suspects arrêtés.



Page 22

Gaétan Victor Oborabassi, Roland Bouiti Viaudo et Georges Kilébé pendant la rencontre

POLITIQUE

L'opposition qualifie d'« inopportun » le débat sur la révision de la constitution

Quatre personnalités du collectif des partis de l'opposition signataires de la déclaration du 17 août 2012 ont émis vendredi, au cours d'une conférence de presse, leur avis au sujet de la constitution dont la révision ou non défraie la chronique, mais aussi sur l'opération « Mbata ya bakolo » lancée par la direction de la police.

L'opposition qui rappelle les dispositions de la constitution concernant le caractère non modifiable des dispositions portant l'âge limite pour être candidat à la magistrature suprême, le nombre de mandats du chef de l'État et l'intégrité territoriale souligne : « Engager ce débat à la veille de cette échéance suppose que la majorité présidentielle veut accorder un troisième mandat au président Denis Sassou N'Guesso, ce qui n'est pas constitutionnel ». S'agissant de l'opération de police, elle a invité les autorités compétentes à créer des mécanismes efficaces pour filtrer l'entrée des étrangers sur le territoire national et aux services d'immigration d'être plus rigoureux.

Mathias Dzon

Page 3

CONSEIL DES MINISTRES

Le gouvernement crée onze nouveaux tribunaux

Le conseil des ministres réuni le 11 avril sous la direction du président Denis Sassou N'Guesso a adopté onze projets de lois organiques relatives à la création des tribunaux d'instance des localités d'Allembé et Makotipoko dans le

département des Plateaux ; Boko, Ignié, Ngabé, Vinza et Mindouli dans la Pool ; Makabana dans le Niari ; Hinda dans le Kouilou ; Boundji dans la Cuvette et Etoumbi dans la Cuvette-ouest.

Compte rendu intégral pages 2 et 5

Football

Des critères de performances pour les arbitres congolais

La Fédération internationale de football association (FIFA) vient d'imposer, par le biais de la Fédération congolaise de football (Fécofoot), une évaluation trimestrielle des arbitres congolais en vue de relever le niveau de l'arbitrage national et favoriser leur participation au test d'arbitres internationaux. « Pour le test FIFA à venir, ne figureront sur la liste ou ne devraient prétendre à la qualité de candidat sur la liste des tests de la FIFA 2015 pour le compte de la Fécofoot, que seuls les arbitres fédéraux ou internationaux qui se sont le mieux distingués courant le championnat national

d'Elite direct Ligue 1 2013-2014 », a souligné le président de la Fécofoot, Jean Michel Mbono.

Pour cette première évaluation, seuls cinquante quatre arbitres sur près de cent cinquante participants ont été jugés aptes aux attentes de la Fécofoot pour assurer le bon déroulement du championnat national d'Elite direct Ligue 1 courant la saison 2013-2014.

Page 17

ÉDITORIAL

Fleuve

Page 2

ÉDITORIAL

Fleuve

Comment faire du Congo et de ses affluents ce que le Rhin et le Danube sont à l'Europe, ce que le Mississippi et le Missouri sont aux États-Unis, ce que le Yang Tsé Kiang est à la Chine, le Mékong à l'Asie du Sud-Est ? Voilà une question que l'on pose et dont on débat rarement chez nous – chez nous, c'est-à-dire sur les rives des deux Congo –, mais dont dépend pour une large part l'émergence du vaste espace que dessert le deuxième plus grand fleuve de la planète.

Pour l'instant, mises à part quelques grandes cités comme Brazzaville, Kinshasa, Bandundu ou Bangui, les espaces immenses que traversent le fleuve et ses nombreux affluents demeurent à l'écart de la modernité. Alors qu'ils pourraient être une voie de passage privilégiée pour les hommes et les biens, contribuant ainsi de façon décisive à une intégration régionale dont nous savons bien qu'elle détient la véritable clé du développement durable, ils restent mal desservis. Remonter les artères qui les desservent reste long et malaisé, parfois même hasardeux lorsque le temps se dégrade, et tout au long de leur parcours on ne trouve guère de lieux où se poser confortablement.

De tous les défis qui se posent à nous en ce début de siècle, de millénaire, celui de l'équipement du fleuve Congo et de ses affluents apparaît certainement comme l'un des plus importants, des plus ardues, des plus décisifs. Mais pour le relever, il manque manifestement une donnée essentielle : l'engagement des États qui bordent cette artère vitale pour l'ensemble de l'Afrique centrale et qui, jusqu'à présent, n'ont guère manifesté par des actes leur volonté d'en faire un axe commercial majeur. Alors que les routes, les voies ferrées, les liaisons aériennes sont au cœur des discussions qui se déroulent entre les gouvernements, le fleuve et ses affluents demeurent les parents pauvres du vaste projet consistant à créer dans cette partie du monde un nouveau et vaste marché commun.

Étant donné l'intérêt que suscite aujourd'hui l'émergence de l'Afrique dans les milieux économiques, ne serait-il pas sage, habile même, d'inscrire l'aménagement du fleuve Congo et de ses affluents en tête des priorités des nations qui le bordent ?

Les Dépêches de Brazzaville

Compte rendu du conseil des ministres du 11 avril 2014

Il s'est tenu ce vendredi 11 avril 2014, au Palais du Peuple, une réunion du Conseil des Ministres, sous la haute autorité de Son Excellence Monsieur Denis Sassou N'Guesso, Président de la République, Chef de l'Etat. L'ordre du jour de ce Conseil des Ministres a porté sur l'examen de 37 affaires.

Ouvrant la séance du Conseil des Ministres, après quelques propos liminaires, le Président de la République a donné la parole, en premier lieu, à Maître Aimé Emmanuel Yoka, Ministre d'État, Garde des sceaux, Ministre de Justice et des droits humains.

Répondant à l'apostrophe du Président de la République, Maître Aimé Emmanuel Yoka a appelé l'attention du Conseil des Ministres sur onze projets de loi ci-après :

- Projet de loi portant loi organique relative à la création du tribunal d'instance d'Allembé ;
 - Projet de loi portant loi organique relative à la création du tribunal d'instance de Boko ;
 - Projet de loi portant loi organique relative à la création du tribunal d'instance de Boundji ;
 - Projet de loi portant loi organique relative à la création du tribunal d'instance d'Etoumbi ;
 - Projet de loi portant loi organique relative à la création du tribunal d'instance d'Ignié ;
 - Projet de loi portant loi organique relative à la création du tribunal d'instance de Hinda ;
 - Projet de loi portant loi organique relative à la création du tribunal d'instance de Makabana ;
 - Projet de loi portant loi organique relative à la création du tribunal d'instance de Makotipoko ;
 - Projet de loi portant loi organique relative à la création du tribunal d'instance de Mindouli ;
 - Projet de loi portant loi organique relative à la création du tribunal d'instance de Ngabé ;
 - Projet de loi portant loi organique relative à la création du tribunal d'instance de Vinza.
- Rappelant le contexte démocratique dans lequel notre pays fait ses pas à la lumière des expériences d'ailleurs, il a indiqué que la justice est de tout temps, un marqueur de la démocratie. Les sociétés humaines sont sorties de la barbarie lorsqu'elles ont abandonné l'état de nature pour la justice. Au moment où notre pays construit son identité politique et son devenir, la justice reste le socle des libertés par lequel s'écrit et s'inscrit dans le marbre notre légitimité démocratique.

Le principe constitutionnel d'égalité des citoyens devant la loi implique l'accès de ceux-ci à l'institution judiciaire.

Dans ce cadre, pour densifier les assises de la démocratie congolaise, le Gouvernement s'est engagé dans la voie de la réforme en profondeur des structures de la justice. La carte judiciaire actualisée à l'aune de ces réformes se renforce au jour le jour par la création des formations juridictionnelles sur le fondement d'une organisation territoriale efficiente de la justice dans un but avoué, celui de rapprocher la justice du justiciable, étant entendu que la distance peut constituer un frein à la saisine d'un tribunal. La conséquence d'une justice éloignée du justiciable, nous le savons, est la prévalence de la justice privée avec son cortège d'abus.

Notre pays a atteint un niveau appréciable de mise en culture d'une justice porteuse de notre destin manifeste. Ainsi, pour renforcer l'offre des services judiciaires dans notre pays, désengorgeant pour cela les tribunaux de grande instance répartis sur le territoire national, en particulier dans les chefs-lieux de départements, une réponse judiciaire adaptée, simple, rapide et efficace est nécessaire.

C'est ce qui justifie la création des onze tribunaux d'instance précités. Ces tribunaux d'instance apporteront des réponses aux petits litiges de la vie quotidienne ainsi qu'aux infractions aux règles de conduite élémentaire de la vie en société.

LES MEMBRES DU CONSEIL DES MINISTRES SE SONT PRONONCÉS EN FAVEUR DE CES DIFFÉRENTS PROJETS DE LOI ORGANIQUE.

Le Président de la République a ensuite invité Monsieur André Raphaël LOEMBA, Ministre des Hydrocarbures, à faire l'exégèse des projets de loi et de décrets inscrits à l'ordre du jour pour le compte du ministère des hydrocarbures. Il s'agit bien de douze projets de loi et dix projets de décrets.

1- Projet de loi portant approbation du contrat de partage de production Loango II, signé le 30 janvier 2014 entre le Gouvernement de la République du Congo, la Société nationale des pétroles du Congo et les sociétés Eni Congo S.A et Total E&P Congo.

Les conditions d'exploitation des champs pétroliers de Loango étaient définies dans le cadre du contrat de partage de production Madingo maritime signé le 23 novembre 1995 entre la République du Congo, Eni Congo S.A et Total E&P Congo.

Afin de permettre le redéveloppement du champ Loango, le Congo et lesdites sociétés ont convenu d'un nouveau mécanisme favorisant la restitution par anticipation du titre minier d'hydrocarbures de Loango et l'attribution concomitante d'un nouveau permis d'exploitation à la Société Nationale des Pétroles du Congo, en association avec Eni Congo et la Société Total E&P Congo ; de même que la conclusion d'un contrat de partage de production relatif au nouveau permis d'exploitation Loango II.

On peut y noter, une nouvelle répartition des participations dans le permis d'exploitation, à raison de 15% pour la SNPC, 42, 5% pour Eni Congo S.A et 42, 5% pour Total E&P Congo.

2- Projet de loi portant approbation du contrat de partage de production Haute-Mer B signé le 9 octobre 2013 entre la République du Congo, la Société Nationale des Pétroles du Congo et les sociétés Total E&P Congo, Oryx Petroleum Congo S.A et Chevron Overseas Limited.

Le permis de recherche haute-mer B a été attribué à la société Nationale des Pétroles du Congo par décret n°2013-382 du 19 juillet 2013.

Pour sa mise en valeur, la SNPC s'est associée aux sociétés Total E&P Congo, Oryx Petroleum Congo S.A et Chevron Overseas Limited.

Le contrat de partage de production haute-mer B signé en octobre 2013 fixe les termes juridiques, économiques et fiscaux de mise en valeur du permis de recherche haute-mer B.

3- Projet de loi portant approbation du contrat de partage de production Zatchi II, signé le 30 janvier 2014 entre le Gouvernement de la République du Congo, la Société nationale des pétroles du Congo et les sociétés Eni Congo S.A et Total E&P Congo.

Les conditions juridiques, économiques et fiscales de mise en valeur du champ pétrolier de Zatchi marine étaient définies dans le contrat de partage de production Madingo maritime signé le 23 novembre 1995 entre la République du Congo, Eni Congo S.A et Total E&P Congo.

Pour une meilleure requalification du champ de Zatchi, le Congo et les sociétés Eni Congo S.A et Total E&P Congo ont convenu de la conclusion d'un contrat de partage de production relatif au nouveau permis d'exploitation Zatchi II.

Le contrat de partage de production signé entre les parties, définit les conditions juridiques, économiques et fiscales spécifiques aux nouveaux permis d'exploitation. On peut y noter une nouvelle répartition des participations dans le permis d'exploitation, à raison de 15% pour la SNPC, 55,25% pour Eni Congo S.A et 29, 75% pour Total E&P Congo.

4- Projet de loi portant approbation du contrat de partage de production Mwafi II, signé le 30 janvier 2014 entre le Gouvernement de la République du Congo, la Société nationale des pétroles du Congo et les sociétés Eni Congo S.A et AfricaOil and Gas Corporation S.A.

Les conditions juridiques, économiques et fiscales de mise en valeur du champ Mwafi étaient préalablement définies dans le contrat de partage de production Marine VI et Marine VII signé le 23 mai 1994 entre la République du Congo, la société nationale de recherche et d'exploitation pétrolière "Hydro Congo", les sociétés Agip recherches et Chevron international Limited.

Au terme du nouveau contrat de partage de production on peut noter, entre autres :

- Une nouvelle répartition des participations dans le permis d'exploitation, à raison de 34% pour la SNPC, 58% pour Eni Congo S.A et 8% pour AOGC ;
- Le partage à parts égales des provisions de réhabilitation des sites constituées au 31 décembre 2013.

5- Projet de loi portant approbation du contrat de partage de production KITINA II, signé le 30 janvier 2014 entre le Gouvernement de la République du Congo, la Société nationale des pétroles du Congo et les sociétés Eni Congo S.A et Africa Oil and Gas Corporation S.A.

Une nouvelle fois, les conditions juridiques, économiques et fiscales de mise en valeur du champ Kitina II était préalablement définies dans le contrat de partage de production Marine VI et Marine VII signé le 23 mai 1994 entre la République du Congo, Hydro-Congo, les sociétés Agip recherche et Chevron International limited.

(Suite à la page 5)

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)

Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétaire : Raïssa Angombo

Comité de direction

Emmanuel Mbengué, Émile Gankama, Lydie Pongault, Bénédicte de Capèle, Ange Pongault, Charles Zodialo, Gérard Ebami-Sala, Philippe Garcia.

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout
Secrétaire des rédactions : Jocelyn Francis Wabout
Secrétaire des rédactions adjoint :
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Clotilde Ibara, Norbert Biembedi

Rédaction de Brazzaville

Rédacteurs en chef : Guy-Gervais Kitina, Thierry Nougou
Service Société : Parfait Wilfried Douniama (chef de service)
Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Roger Ngombé (chef de service), Jean Jacques Koumba, Josiane Mambou Loukoula
Service Économie : Nancy France Loutoumba

(chef de service) ; Lopelle Mboussa Gassia, Firmin Oyé
Service International : Nestor N'Gampoula
(chef de service), Yvette Reine Nzaba, Tiras Andang
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Hermione Désirée Ngoma, Rosalie Bindika
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rominique Nerplat Makaya
Service Enquête : Quentin Loubou (chef de service), Rock Ngassakys
Chronique littéraire : Meryll Mezath (chef de service), Luce Jennyfer Mianzoukouta, Durlly Emilia Gankama

Rédaction de Pointe-Noire

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Méline Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire). Tél. (+242) 06 963 31 34

Rédaction de Kinshasa

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'Agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa, Gypsie Oïssa
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Sports : Martin Enyimo
Relations publiques : Adrienne Londole
Service commercial : Marcel Myande, Stella Bope

Comptabilité et administration : Lukombo
Caisse : Blandine Kapinga
Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : Colonel Ebeya n°1430, commune de la Gombe / Kinshasa - RDC - Tél. (+243) 015 166 200
Rédaction de Dolisie : Lucien Mpama

Maquette

Eudes Banzouzi (chef de service)
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa, Stanislas Okassou

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Responsable coordination et communication : Rose-Marie Bouboutou
Directrice du Développement : Carole Moine

Rédaction de Paris

Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma
Comptabilité : Marie Mendy

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Chef de service : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs : Farel Mboko
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie : Martial Mombongo
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ

Directeur : Charles Zodialo
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré
Commercial Brazzaville : Rodrigue Ongagna, Mildred Moukenga
Commercial Pointe-Noire : Méline Eta Anto

DIFFUSION

Directeur : Philippe Garcia
Assistante de direction : Sylvia Addhas
Diffusion de Brazzaville : Guyche Molsignet, Brice Tsébé, Irin Maouakani
Diffusion Kinshasa : Adrienne Londole
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubélé Ngon

INFORMATIQUE

Directeur : Gérard Ebami-Sala
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Rively Gérard Ebami-Sala, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

IMPRIMERIE

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Chef d'atelier : François Diatoulou Mayola
Service pré-presses et contrôle de qualité : Eudes Banzouzi (chef de service)

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba,

Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo
Tél. : (+242) 06 930 82 17

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Hélène Ntsiba (chef de service), Sorel Eta, Astrid Balimba

LIBRAIRIE-GALERIE CONGO PARIS

Directrice : Bénédicte de Capèle
Responsable achats, logistique : Béatrice Ysnel
Responsable animation : Marie-Alfred Ngoma
Assistante : Laura Ikambi
23, rue Vaneau - 75007 Paris - France
Tél. : (+33) 1 40 62 72 80
www.lagaleriecongo.com

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com

Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo / Tél. : (+242) 05 532.01.09

Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

Bureau de Paris (France) / 38 rue Vaneau 75007 Paris/Tél. : (+33) 1 45 51 09 80

VIE DES PARTIS

L'opposition congolaise déplore "la brutalité" de l'opération «Mbata ya Bakolo»

A travers Mathias Dzon, Christophe Moukoueké, Jean Itadi et Clément Mierassa, le collectif des partis de l'opposition signataires de la déclaration du 17 août 2012, a passé au peigne fin l'actualité politique nationale : l'opération policière « Mbata ya Bakolo » ; le recensement administratif spécial et le débat sur la révision ou le changement de la Constitution.

Abordant le point sur l'opération policière qui vise à assainir les quartiers de Brazzaville confrontés ces derniers temps à une recrudescence de la violence, Mathias Dzon a indiqué que dans les relations entre les Etats, le caractère diplomatique doit prévaloir. « On est conscient que la majorité de nos frères de la République démocratique du Congo sont dans les situations administratives irrégulières. Ce n'est pas une raison pour les autorités policières d'utiliser les moyens brutaux pour les rapatrier », a-t-il avancé.

Les autorités congolaises doivent créer des mécanismes efficaces pour filtrer l'entrée des étrangers sur le territoire national. Les services d'immigration, a-t-il dit, doivent être plus rigoureux. Or, a-t-il ajouté, on a l'impression que les ressortissants de la République démocratique du Congo (RDC) sont pris

comme des bouc-émissaires parce que l'Etat semble avoir d'autres visées derrière cette opération policière. « Si les autorités policières ont un agenda caché, cela devient une provocation envers nos frères de la RDC. C'est ce qu'il faut éviter », a-t-il insisté.

Les quatre conférenciers ont également abordé le sujet concernant le recensement administratif spécial. Ils ont dénoncé plusieurs irrégularités qui ont émaillé le déroulement de cette opération. Ils sont sceptiques sur la fiabilité du corps électoral qui ressortira de ce recensement. S'appuyant sur des premières fiches qui seraient en leur possession, ils ont évoqué des écarts très grands d'électeurs d'un département à un autre, sachant que, selon Clément Mierassa, le Sud du Congo est toujours plus peuplé que le Nord.

Abordant la question sur la révision ou le changement de la Constitution, les conférenciers ont argumenté qu'il n'y a pas un événement majeur qui justifie actuellement le changement ou la révision de la Constitution. Ils sont très surpris que le débat sur la question soit porté sur la place publique par certains dirigeants des institutions constitutionnelles au nom des pseudo sages qui n'ont, selon Jean Itadi, aucune légitimité.

Ils ont insisté sur le fait que toutes les autres matières de la Constitution peuvent être révisées sauf l'âge limite pour être candidat à la magistrature suprême ; le nombre de mandats du chef de l'Etat et l'intégrité territoriale. Pour Christophe Moukoueké, le débat sur la révision de la Constitution n'est pas opportun, parce que, a-t-il expliqué, le moment ne s'y prête pas. « Cette Constitution existe depuis près d'une décennie. Si les autorités qui l'expérimentent avaient constaté qu'elle méritait quelques ajustements, elles auraient pu le faire quatre ans avant l'élection présidentielle de 2016. Engager ce débat à la veille de cette échéance suppose que la majorité présidentielle veut accorder un troisième mandat au Président Denis Sassou N'Guesso. Ce qui est anti-constitutionnel », a-t-il déclaré.

Par ailleurs, les conférenciers ont lancé un appel à tous les congolais à faire bloc pour barrer la voie, selon eux, aux membres de la majorité présidentielle porteurs de cette idée de révision ou de changement de la Constitution. Ils ont ainsi annoncé la création d'un Front pacifique contre le changement ou la révision de la Constitution.

Roger Ngombé

NOUVELLES TECHNOLOGIES

Le Congo prêt pour la mise en place d'une cyberadministration

La restitution finale de l'étude qui vise la mise en œuvre de cette cyberadministration au Congo, s'est faite le 9 avril à Brazzaville, par le projet Central African Backbone (CAB), de concert avec le cabinet BearingPoint, en présence du ministre des Postes et Télécommunications, Thierry Lézin Mougalla.

L'élaboration de l'étude sur la cyberadministration au Congo, s'est faite en trois phases, avec l'approbation de deux projets prioritaires et la sélection de quatre projets phares. Il s'agit, en effet, de projets jugés plus adaptés au Congo, conformément au plan national de développement. Les bénéfices de ces projets sont attendus par les futurs usagers ainsi que leurs effets collatéraux sur le développement du secteur des TIC au Congo. La mise en œuvre effective d'un des projets aura vraisemblablement un impact significatif sur l'avenir du secteur public congolais. Il s'agit, en effet, de la mise en place d'un dispositif de lutte contre le fossé numérique (télé centres communautaires, plate-forme SMS, mobile money), et l'élaboration d'une charte de la mise en place d'un portail de l'administration.

D'après cette étude, quatre grands défis sont à relever, dont la gouvernance pu-

blique, les infrastructures et leur accessibilité, ainsi que la mise à la disposition d'outils pour les agents et de services pour les usagers. Pour la phase expérimentale, le secteur de la santé et celui de l'éducation sont ciblés. Concernant le secteur de la santé, la cyberadministration permettra aux professionnels du secteur de travailler en réseau avec d'autres,



Le ministre Thierry Mougalla, au centre, lors de la présentation de l'étude (photo adiac)

tant au plan national qu'international. Dans la mise en œuvre de ce projet, chaque ministère devra élaborer ses projets spécifiques. « La cyberadministration, c'est rendre plus compétitif, plus moderne, plus accessible et plus rapide l'accès aux services public de l'Etat », a indiqué le ministre Thierry Mougalla. Ce dernier a annoncé, par ailleurs, la mise en place prochaine d'une agence de développement des TIC, qui permettra la coordination cohérente et efficace pour l'implantation d'une cyberadministration.

Firmin Oyé

LE FAIT DU JOUR

Ban Ki-Moon et la présence de l'ONU au Rwanda en 1994

Le discours prononcé le 7 avril à Kigali par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations unies, Ban Ki-Moon, dans le cadre de la commémoration des vingt ans du génocide rwandais, comportait ces mots que nous reprenons in extenso: « Nombre des membres du personnel des Nations unies et d'autres ont fait preuve d'un courage remarquable. Mais nous aurions pu faire beaucoup plus. Nous aurions dû faire beaucoup plus. Les Casques bleus ont été retirés du Rwanda au moment où l'on en avait le plus besoin. » Prononcés au moment où la France et le Rwanda s'écharpaient sur le rôle prêté à chacun dans ce qui était arrivé au pays des Mille Collines en 1994, ces mots teintés d'humilité exprimaient une volonté d'apaisement que la France et le Rwanda tardent à manifester.

À propos de cette part de responsabilité de la communauté internationale tacitement reconnue par le premier diplomate onusien dans cette tragédie, il faut dire qu'en la matière l'ONU

a souvent été devancée et même malmenée par les puissances en présence. Celles qui composent son conseil de sécurité en premier lieu. Ce qui ne veut nullement dire qu'en diverses occasions, passionnément le plus souvent, l'organisation internationale ne fait pas preuve de détermination pour résoudre les conflits qui secouent le monde. Le fait est que, n'étant pas un Etat avec un territoire distinct, elle ne peut se passer de scruter le rapport de forces de ses membres et de s'y adapter, en particulier lorsqu'il s'agit de décider de l'engagement d'opérations militaires lourdes.

Il est arrivé dans ce cheminement qu'en fonction des intérêts de l'un de ses « gros bras » siégeant au conseil de sécurité avec le statut de membre permanent l'ONU se contente bonnement d'approuver. La chose est faite de telle sorte qu'une abstention de l'un des ses membres qui n'a pas valeur de veto, plus contraignant, n'empêche pas la puissance concernée de lancer les hostilités. Quelques exem-

ples : le refus par la Russie et la Chine de voter la résolution introduite en 2011 par la France sur la création d'une zone d'exclusion aérienne en Libye n'empêcha pas Paris d'ouvrir un front de huit longs mois contre Kadhafi et ses hommes. Cette offensive avait conduit à la chute puis à la mort du guide libyen, avec des effets collatéraux difficilement quantifiables.

L'abstention de la Chine contre la résolution américaine dénonçant le référendum en Crimée n'a pas arrêté le processus qui a abouti au rattachement de cette région ukrainienne à la Russie. Plus emblématique, le veto opposé par la Russie et la Chine à la résolution préconisant des sanctions contre le régime syrien a anéanti toute initiative contraignante de la communauté internationale contre le président Bachar al-Assad. Quelle est la part de responsabilité de l'ONU dans toutes les tragédies qu'elle n'a pu prévenir ni arrêter par la faute des puissances qui la financent et qui en imposent au besoin? Le débat pourrait se dérouler sans fin.

En somme, l'ONU est une maison savante et humanitaire remarquable, vu les intelligences dont elle regorge. Son dirigeant est le diplomate le plus prestigieux, le problème est qu'il n'a pas souvent les moyens de sa politique. Au moins reste-t-il dans la conscience collective un personnage moral de premier plan dont les prises de position, les coups de gueule et les coups de cœur résonnent aux quatre coins du monde. Parfois, c'est bien le charisme du Secrétaire général de l'ONU qui concentre l'adhésion des peuples et des Etats à cette machine diplomatique universelle. Pas toujours ses prestations sur le terrain. Dans le cas de ce qui a frappé le Rwanda il y a vingt ans, effectivement, elle avait failli. Il n'empêche, Ban Ki-Moon n'a pas vécu les restrictions imposées à d'autres diplomates le 7 avril à Kigali. Pour s'être montré humble. Mais on voit bien que l'ONU traîne les pieds en Centrafrique. On mangera peut-être encore les excuses dans vingt ans.

Gankama N'Siah

CENTRE NATIONAL DE TRANSFUSION SANGUINE

Intitulé du marché : Réhabilitation des postes de transfusion sanguine (PTS).

Référence :

Le Centre National de Transfusion Sanguine (CNTS), envisage d'attribuer des marchés de travaux pour les réhabilitations des postes de transfusion sanguine (pour le renforcement des postes).

Il s'agit de :

- Les postes de transfusion sanguine de Tié-Tié/Loandjili ;
- Les postes de transfusion sanguine de Sibiti/Zanaga/Dolisie;
- Le poste de transfusion sanguine d'Owando.

Le dossier d'appel d'offres national peut être consulté à l'adresse suivante : CENTRE NATIONAL DE TRANSFUSION SANGUINE, DIRECTION GENERALE, CELLULE DE GESTION DES MARCHES PUBLICS, BP. 462, Cité Louis Pasteur Brazzaville, Tél. (242) 06 629 91 90 / 06 987 10 27

La date limite de remise des offres est fixée
au 18 avril 2014 à 14 h00

Fait à Brazzaville, le
La Directrice Générale
Personne Responsable des Marchés Publics

Dr Amélia BOKILO-DZIA

PROMO VISA – DUBAI

Prix : 65.000FCFA (du 07 avril 2014 au 07 juillet 2014)
Kasstour Partenaire de Direct-Africa

Nos services :

- Vente des voitures toutes marques (neuves et occasions)
- Vente de pièces détachées à votre demande
- Agence de voyage (vente de billet d'avion de toutes destinations)
- Obtention de visa (Dubai, Chine, Afrique du sud etc.)
- Assistance à l'aéroport de Dubai
- Transport des marchandises (frets maritime et aérien)

Veillez nous contactez à l'adresse suivante :

Brazzaville (croisement avenue de la paix, rue Mayama N° 84 MOUNGALI)

Tél : 05 009 00 90/ 06 626 50 81 / 06 926 18 92

Email : directafricabzv@yahoo.fr, kasstour@yahoo.fr

Pointe-Noire 476 Boulevard Félix Tchicayas-OCH

Tél : 05 533 17 87/ 06 628 61 67

Email : directafricapnr@gmail.com



AVIS D'APPEL D'OFFRES

(RELANCE)

L'Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA) lance un Appel d'Offres National pour la construction d'un bâtiment d'observation météorologique, de la voie d'accès à la station météorologique, d'un abri à gonflement et aménagement du parc à instruments à l'aéroport international de Brazzaville (Congo).

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) peut être consulté sur le site web de l'ASECNA (www.asecna.aero) et retiré contre le paiement obligatoire d'une somme non remboursable de Cinquante Mille (50.000) Francs CFA à partir du 08 Avril 2014 au Département Ingénierie et Prospective, Aéroport Léopold Sédar SENGHOR, Dakar-Yoff (Sénégal) ou à la Représentation de l'ASECNA auprès de la République du Congo.

La date limite de remise des offres au Département Ingénierie et Prospective (ASECNA), Aéroport Léopold Sédar SENGHOR, Dakar-Yoff (Sénégal) est fixée au 10 mai 2014 à 11 heures, heure locale (GMT). Aucune offre arrivée hors délai ne sera acceptée. L'ouverture des plis en séance publique devant les soumissionnaires (ou leurs représentants) qui le désirent, aura lieu le même jour (10 mai 2014) à 12 heures, heure locale (GMT).

Le Directeur Général



AVIS D'APPEL D'OFFRES

(RELANCE)

L'Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA) lance un Appel d'Offres Ouvert pour la construction d'un bâtiment d'observation météorologique, d'une voie d'accès à la station météorologique, d'un abri à gonflement et l'aménagement du parc à instruments à l'aéroport de Pointe Noire (Congo).

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) peut être consulté sur le site web de l'ASECNA (www.asecna.aero) et retiré contre le paiement obligatoire d'une somme non remboursable de Cinquante Mille (50.000) Francs CFA à partir du 10 avril 2014 au Département Ingénierie et Prospective, Aéroport Léopold Sédar SENGHOR, Dakar-Yoff (Sénégal) ou à la Représentation de l'ASECNA auprès de la République du Congo.

La date limite de remise des offres au Département Ingénierie et Prospective (ASECNA), Aéroport Léopold Sédar SENGHOR, Dakar-Yoff (Sénégal) est fixée au 10 mai 2014 à 12 heures, heure locale (GMT). Aucune offre arrivée hors délai ne sera acceptée. L'ouverture des plis en séance publique devant les soumissionnaires (ou leurs représentants) qui le désirent, aura lieu le même jour (10 mai 2014) à 13 heures, heure locale (GMT).

Le Directeur Général

Compte rendu du conseil des ministres du 11 avril 2014 (suite et fin)

Les conditions d'exploitation de Kitina II édictées par le nouveau contrat de partage de production en date du 30 janvier 2014 prévoient entre autres :

- Une nouvelle répartition des participations dans le permis d'exploitation, à raison de 38% pour la SNPC, 52% pour Eni Congo S.A et 10% pour AOGC.

6- Projet de loi portant approbation du contrat de partage de production Djambala II, signé le 30 janvier 2014 entre le Gouvernement de la République du Congo, la Société nationale des pétroles du Congo et les sociétés Eni Congo S.A et Africa Oil and Gas Corporation S.A.

On retiendra que les conditions juridiques, économiques et fiscales de mise en valeur du champ Djambala II était préalablement définies dans le contrat de partage de production Marine VI et Marine VII signé le 23 mai 1994 entre la République du Congo, Hydro Congo, les sociétés Agip recherche et Chevron International Limited. Le nouveau contrat de partage de production de Djambala prévoit entre autres :

- Une nouvelle répartition des participations dans le permis d'exploitation, à raison de 40% pour la SNPC, 50% pour Eni Congo S.A et 10% pour AOGC.

La réattribution du permis Djambala II et les nouvelles conditions d'exploitation de celui-ci porteront le niveau d'investissements complémentaires à environ 90 millions de dollars US et ses réserves résiduelles de 2,7 à 7,7 millions de barils.

7- Projet de loi portant approbation du contrat de partage de production Foukanda II, signé le 30 janvier 2014 entre le Gouvernement de la République du Congo, la Société nationale des pétroles du Congo et les sociétés Eni Congo S.A et Africa Oil and Gas Corporation S.A.

On rappellera enfin que les conditions juridiques, économiques et fiscales de mise en valeur du champ Foukanda II était préalablement définies dans le contrat de partage de production Marine VI et Marine VII signé le 23 mai 1994 entre la République du Congo, Hydro Congo, les sociétés Agip recherche et Chevron International limited.

Les conditions d'exploitation de Foukanda II prévues par le nouveau contrat de partage de production indiquent, entre autres :

- Une nouvelle répartition des participations dans le permis d'exploitation, à raison de 34% pour la SNPC, 58% pour Eni Congo S.A et 8% pour AOGC.

La réattribution du permis Foukanda II et les nouvelles conditions d'exploitation de celui-ci devraient permettre la réalisation des investissements complémentaires de 566 millions de dollars US et de porter les réserves résiduelles de ce champ de 11,5 à 39,7 millions de barils.

8- Projet de loi portant approbation de l'avenant n°11 du 30 janvier 2014 à la convention d'établissement signé le 11 novembre 1968 entre la République du Congo et la Société Agip SPA.

L'avenant n°11 du 30 janvier 2014 signé entre la République du Congo et les Sociétés Eni SPA et Eni Congo S.A a pour objet d'intégrer dans la convention d'établissement du 11 novembre 1968 entre la République du Congo et la société Eni SPA, les nouvelles conditions d'exploitation des champs de Loango, Zatchi et Ikalou-Ikalou sud.

Dans l'avenant n°11, le Congo et la société Eni Congo S.A ont défini des mesures juridiques, économiques et fiscales permettant le développement des champs matures de Ikalou-Ikalou sud, Loango et Zatchi.

Ces mesures vont permettre de mobiliser des investissements d'environ 5,091 milliards de dollars US dans des travaux devant porter les réserves récupérables des champs d'Ikalou-Ikalou sud, de Loango et Zatchi de 78 à 302 millions de barils.

9- Projet de loi portant approbation de l'avenant n°18 du 9 octobre 2013 à la convention d'établissement du 17 octobre 1968 entre la République du Congo et les sociétés Total S.A et Total E&P Congo.

Le permis de recherche haute mer B a été attribué par décret 2013-382 du 19 juillet 2013 à la société nationale des Pétroles du Congo. Pour sa mise en valeur, la SNPC s'est associée aux sociétés Total E&P Congo, Oryx Petroleum Congo S.A et Chevron Overseas Limited.

L'avenant n°18 signé entre la République du Congo et les sociétés Total S.A et Total E&P Congo vise l'intégration des termes juridiques, économiques et fiscaux de mise en valeur du permis de recherche haute mer B dans la convention d'établissement du 17 octobre 1968.

10- Projet de loi portant approbation de l'avenant n°3 du 30 janvier 2014 au contrat de partage de production signé le 23 novembre 1995 entre la République du Congo et les sociétés Agip Recherches Congo et Elf Congo.

Afin de permettre le redéveloppement des champs pétroliers de Loango et Zatchi marine, le Congo, la société Nationale des Pétroles du Congo et les sociétés Eni Congo S.A et Total E&P Congo ont convenu de la conclusion de nouveaux contrats de partage de production spécifiques aux nouveaux permis d'exploitation Loango II et Zatchi II.

L'avenant n°3 au contrat de partage de production Madingo maritime consacre l'exclusion de la concession Loango et du permis Zatchi marine du contrat de partage de production Madingo maritime et le maintien dans celui-ci des seules conditions d'exploitation des champs Ikalou- Ikalou sud.

11- Projet de loi portant approbation de l'avenant n°4 du 30 janvier 2014 au contrat de partage de production signé le 23 novembre 1995 entre la République du Congo et les sociétés Agip Recherches Congo et Elf Congo.

Le permis d'exploitation Ikalou-Ikalou Sud est régi par décret n°2005-309 du 20 juillet 2005 et le contrat de partage de production Madingo maritime signé le 23 novembre 1995 entre la République du Congo, Eni Congo S.A et Total E&P Congo.

L'avenant n°4 au contrat de partage de production Madingo maritime consacre quelques aménagements aux conditions d'exploitation des champs Ikalou-Ikalou Sud. De façon générale, cet avenant améliore les conditions de récupération des coûts pétroliers, renforce les moyens financiers de contrôle des coûts pétroliers et permet la réalisation des travaux de développement complémentaires.

12- Projet de loi portant approbation de l'avenant n°12 du 30 janvier 2014 à la convention d'établissement signé le 11 novembre 1968 entre la République du Congo et la société Agip SPA.

L'avenant n°12 du 30 janvier 2014 signé entre la République du Congo et les sociétés Eni SPA et Eni Congo SA vise l'intégration dans la convention d'établissement du 11 novembre 1968 entre la République du Congo et la société Eni SPA des nouvelles conditions d'exploitation des champs de Djambala, Foukanda, Kitina et Mwafi. Cet avenant définit les mesures juridiques, économiques et fiscales permettant le redéveloppement de ces champs matures.

TOUS CES PROJETS DE LOI ONT REÇU L'ASSENTIMENT DU CONSEIL DES MINISTRES.

Le Ministre des Hydrocarbures, Monsieur André Raphaël LOEMBA à qui revenait une nouvelle fois la parole, a sollicité de nouveau l'attention du Conseil des Ministres pour faire l'économie des dix projets de décrets inscrits à l'ordre du jour.

- Projet de décret accordant à la société Nationale des pétroles du Congo un permis d'exploitation d'hydrocarbures liquides ou gazeux dit permis « NENE BANGA »

Le Gouvernement a attribué par décret n°2006-641 du 30 octobre 2006, un permis de recherche d'hydrocarbures liquides et gazeux dit permis Marine XII à la société Nationale des pétroles du Congo (SNPC).

Les travaux de recherche entrepris sur la zone couverte par ce permis de recherche ont permis de mettre en évidence les structures dites NENE et BANGA. Dans le but d'assurer la valorisation de ces découvertes, la SNPC a sollicité un permis d'exploitation NENE-BANGA.

- Projet de décret portant prorogation de la première période de validité du permis de recherche d'hydrocarbures liquides ou gazeux dit permis « KAYO »

Le permis de recherche d'hydrocarbures liquides dit permis KAYO, a été attribué à la société WING-WAH, Pétrochemical Joint Stock Compagny Limited par décret n° 2006-173 du 14 avril 2006.

Après avoir constaté des difficultés dans la mise en œuvre des engagements financiers par les partenaires chinois, le ministère des hydrocarbures avait décidé au cours de l'année 2011, du gel des effets du permis KAYO et interdit la réalisation de tous travaux sur la zone de permis.

Les difficultés liées aux engagements financiers résorbées, le contracteur ayant proposé au Congo un programme de travaux plus importants que celui défini dans le décret attributif du permis, une décision a été prise en comité de gestion, de proroger la première période de validité du permis pour une durée de trois(03) ans.

- Projet de décret portant prorogation du permis d'exploitation d'hydrocarbure dit « Permis NSOKO »

Le permis d'exploitation NSOKO issu du permis haute-mer avait été attribué à la société TotalFinaElf Exploration et Production Congo, désormais dénommée TOTAL E&P Congo, pour une durée initiale de 10 ans, par décret n°2003-127 du 26 juillet 2003.

Le 25 juillet 2013, ce permis d'exploitation est arrivé à expiration de la période initiale de validité. En date du 05 avril 2013, la société Total E&P Congo a sollicité la prorogation du permis d'exploitation NSOKO pour une durée de 5 ans à compter du 26 juillet 2013.

- Projet de décret portant deuxième renouvellement du permis de recherche d'hydrocarbures liquides dit « permis la NOUMBI »

Le permis de recherche d'hydrocarbures liquides ou gazeux dit « permis la NOUMBI » avait été attribué à la société ZETAH Maurel & Prom par décret n°2003-24 du 10 février 2003.

Transféré par la suite aux établissements Maurel & Prom Congo SA par décret n° 2010-334 du 14 juillet 2010, ce permis de recherche était arrivé à expiration de la première période de validité, le 19 juin 2010. Ainsi par décret n° 2011-433 du 25 juin 2011, le permis de recherches la NOUMBI avait-il été renouvelé pour la deuxième période de validité pour une durée de trois ans.

Le 29 novembre 2013, les Etablissements Maurel & Prom ont sollicité l'entrée en troisième période de validité du permis la NOUMBI pour une durée de trois (03) ans.

- Projet de décret portant approbation de la renonciation par les sociétés ENI Congo SA et TOTAL E&P Congo aux concessions dites « Loango Est » et « Loango Ouest » et attribution à la société nationale des pétroles du Congo d'un permis d'exploitation d'hydrocarbures liquide ou gazeux dit « Loango II ».

La concession de Loango était jusqu'à lors exploitée sur les termes du décret n°73-168 du 21 mai 1973 instituant une concession de mines dite « Loango ouest » en faveur de la société Agip Recherches Congo, et le contrat de partage de production Madingo maritime signé le 23 novembre 1995 entre la république du Congo et les sociétés ENI Congo SA et Total E&P Congo.

Afin de remettre en production le champ pétrolier de Loango, le Congo, la société nationale des pétroles du Congo et les Sociétés ENI Congo SA et Total E&P Congo ont convenu de deux mécanismes juridiques : la restitution par anticipation du titre minier d'hydrocarbure de Loango et l'attribution concomitante d'un nouveau permis d'exploitation à la SNPC en association avec les sociétés ENI Congo et Total E&P Congo sur le périmètre couvert par ce titre minier d'hydrocarbure ; de même que la conclusion d'un nouveau contrat de partage de production relatif au nouveau permis d'exploitation Loango II, qui couvre la surface des anciennes concessions de mines offshore dites "Loango Est" et "Loango Ouest".

- Projet de décret portant approbation de la renonciation par la société ENI Congo S.A au permis d'exploitation dit « Zatchi Marine » et attribution à la société nationale des pétroles du Congo d'un permis d'exploitation d'hydrocarbures liquides ou gazeux dit « Zatchi II »

Le champ pétrolier de Zatchi Marine est actuellement exploité suivant les termes du décret n°86-745 du 03 juin 1986 portant attribution à la société Agip Recherches Congo d'un permis d'exploitation dit Zatchi Marine et le contrat de partage de production Madingo Marine signé le 23 novembre 1995 entre la République du Congo et les sociétés ENI Congo S.A et Total E&P Congo.

Le Congo, et les Sociétés ENI Congo SA et Total E&P Congo ont convenu de quelques mécanismes juridiques en vue de permettre le redéveloppement du champ pétrolier de Zatchi Marine. Ces mécanismes consistent en la restitution par anticipation du titre minier d'hydrocarbures de Zatchi Marine et l'attribution concomitante d'un nouveau permis d'exploitation à la SNPC en association avec les sociétés ENI Congo et Total E&P Congo sur le périmètre couvert par ce titre minier d'hydrocarbures et en la conclusion d'un nouveau contrat de partage de production relatif au nouveau permis d'exploitation Zatchi II, définissant ainsi les conditions juridiques économiques et fiscales propres à cette zone de permis.

- Projet de décret portant attribution à la société nationale des pétroles du Congo d'un permis d'exploitation d'hydrocarbures liquides ou gazeux dit « Djambala II »

Le permis d'exploitation Djambala attribué à la société ENI Congo par décret 97-87 du 10 avril 1987 est arrivé à échéance le 09 avril 2012. L'exploitation du Champ Djambala est maintenue grâce à l'instauration par le ministère des hydrocarbures d'une période transitoire allant de la date d'échéance du permis et s'achevant à la date de sa réattribution.

Le nouveau permis d'exploitation Djambala II a été attribué à la société nationale des pé-

troles du Congo avec pour associé les Sociétés ENI Congo S.A et Africa Oil Gas Corporation S.A.

- Projet de décret portant approbation de la renonciation par la société ENI Congo S.A au permis d'exploitation dit « FOUKANDA » et attribution à la société nationale des pétroles du Congo d'un permis d'exploitation d'hydrocarbures liquides ou gazeux dit « FOUKANDA II Le permis d'exploitation FOUKANDA a été attribué à la société ENI Congo S.A par décret n°98-274 du 24 juillet 1998. Il est arrivé à échéance le 23 juillet 2013.

Comme auparavant, l'exploitation du Champ FOUNKANDA est maintenue grâce à une dérogation transitoire allant de la date d'échéance du permis et s'achevant à la date de sa réattribution.

Le nouveau permis d'exploitation FOUKANDA II a été attribué à la société nationale des pétroles du Congo avec pour associé les Sociétés ENI Congo S.A et Africa Oil Gas Corporation S.A.

- Projet de décret portant approbation de la renonciation par la société ENI Congo S.A au permis d'exploitation dit « permis MWAFI » et attribution à la société nationale des pétroles du Congo d'un permis d'exploitation d'hydrocarbures liquides ou gazeux dit « MWAFI II »

Le permis d'exploitation MWAFI a été attribué à la société ENI Congo S.A par décret n°99-129 du 09 juillet 1999 avec pour associé des Sociétés ENI Congo S.A et Africa Oil Gas Corporation S.A ; la société ENI Congo S.A continuant d'assurer la mission d'opérateur. La réattribution du permis et les nouvelles conditions d'exploitation de celui-ci devraient générer des investissements complémentaires de 134 millions de dollars US et porter les réserves résiduelles de ce champ de 5 à 21,9 millions de barils.

- Projet de décret portant approbation de la renonciation par la société ENI Congo S.A au permis d'exploitation dit « permis KITINA » et attribution à la société nationale des pétroles du Congo d'un permis d'exploitation d'hydrocarbures liquides ou gazeux dit « KITINA II »

Le permis d'exploitation KITINA a été attribué à la société ENI Congo S.A par décret n°94-285 du 21 juin 1994. Il arrive à échéance le 20 juin 2014.

Le nouveau permis d'exploitation KITINA II a été attribué à la société nationale des pétroles du Congo, avec pour associé des Sociétés ENI Congo S.A et Africa Oil Gas Corporation S.A ; la société ENI Congo S.A continuant d'assurer la mission d'opérateur.

LE CONSEIL DES MINISTRES A APPROUVE L'ENSEMBLE DE CES DECRETS.

Dans ce secteur pétrolier stratégique, comme dans bien d'autres, le Gouvernement, sur incitation du Président de la République, entend accroître le rôle des acteurs privés nationaux, pour en faire un véritable levier de notre politique visant à faire du Congo un pays émergent. De fait, le Gouvernement s'est lancé dans une politique tendant à délivrer des titres miniers aux sociétés congolaises ayant une expertise avérée dans ce secteur ou encore dans d'autres. Un nouveau champ d'activité s'ouvre donc aux initiatives privées nationales, à elles d'en faire la demande.

Le Président de la République a enfin donné la parole au Général Pierre OBA, Ministre des mines et de la géologie. Dans son intervention, le Général Pierre OBA a dégagé l'intérêt des projets de décrets émanant de son département ministériel.

- Projet de décret portant renouvellement au profit de la société Saison ZHONG du permis de recherches minières pour les polymétaux dans les départements du Niari dit « permis KOLA- BANDA ».

La société Saison ZHONG est une société de droit congolais qui, après une campagne de prospection dynamique, avait sollicité et obtenu du Gouvernement, un permis de recherches minières valables pour les polymétaux dit « KOLA-BANDA » dans le département du Niari, ceci le 1er avril 2010. Dans la première période de validité de ce permis, la société avait orienté ses recherches minières vers une recherche géologique de base. Le rapport 2012 faisant la synthèse de cette campagne, signale des résultats encourageants, notamment la découverte d'un certain nombre de cibles minéralisées. Dans le but de finaliser l'exécution de ce programme et d'affiner les objectifs, cette société sollicite le renouvellement du permis « KOLA-BANDA ».

- Projet de décret portant deuxième renouvellement au profit de la société Congo Gold du permis de recherches minières pour l'Or dit « permis KAKAMOEKA » dans le département du Kouilou.

- Projet de décret portant deuxième renouvellement au profit de la société Congo Gold du permis de recherches minières pour l'Or dit « permis KAKAMOEKA-POUMBOU » dans le département du Kouilou.

- Projet de décret portant deuxième renouvellement au profit de la société Congo Gold du permis de recherches minières pour l'Or dit « permis SOUNDA-BANGA » dans le département du Kouilou.

Société de droit congolais, Congo Gold est détentrice de trois permis de recherches pour l'or dits permis « SOUNDA-BANDA » ; « KAKAMOEKA-POUMBOU » et « KAKAMOEKA » dans le département du Kouilou.

Encouragée par ses résultats et par un contexte favorable aux investissements en raison de la décripation des marchés, cette société sollicite le renouvellement de ces trois permis de recherches minières.

LE CONSEIL DES MINISTRES A APPROUVE LES PROJETS DE DECRET ACCORDANT A LA SOCIETE CONGO GOLD LE RENOUELEMENT DES TROIS PERMIS DE RECHERCHES MINIERES POUR L'OR DANS LES ZONE DE SOUANDA-BANDA, KAKAMOEKA POUMBOU ET KAKAMOEKA DANS LE DEPARTEMENT DU KOUILOU.

Le Conseil des Ministres a procédé à une série de nominations :

Est nommée: Ministère du développement industriel et de la promotion du secteur privé

- Directrice générale de l'Agence pour la Promotion des Investissements (AIP):

- Madame Annick Patricia MONGO.

Par ailleurs, le Conseil des Ministres a marqué son accord pour que Monsieur André LOUZITOU serve en qualité de directeur général de la Fonderie du Congo (FONDECO). Le Président de la République effectuera à la fin de ce mois une visite d'Etat en Angola. Les deux Chefs d'Etat profiteront de cette occasion pour renforcer les liens unissant nos deux peuples, en élargissant leurs domaines de coopération. Les deux pays qui œuvrent déjà ensemble dans bien des structures saisiront par exemple cette opportunité pour accroître leur coordination en matière de sécurité maritime et faire face à la piraterie qui sévit dans le Golfe de Guinée.

Commencé à 10h00 la réunion du Conseil des Ministres a pris fin à 11h30."

Lu par Bienvenu Okiemy, Ministre de la Communication...



Avis d'Appel d'Offres

APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT (AOIO)
N° 003/AOIO/CEMAC/DIDD/DATIT/2014 DE MARS 2014

PROJET DE FACILITATION DES TRANSPORTS ET DU TRANSIT SUR LES CORRIDORS DOUALA-BANGUI ET DOUALA-N'DJAMENA

1. La Commission de la CEMAC a obtenu du Fonds Africains de Développement (FAD) un don en diverses monnaies, en vue du financement du programme régional de facilitation des transports et du transit en zone CEMAC. Il est prévu qu'une partie du montant de ce don soit utilisée pour effectuer les paiements attendus au titre de l'exécution du marché de fourniture et d'installation des pèses essieux sur les corridors Douala-Bangui et Douala-N'djaména.

La Commission de la CEMAC sollicite des offres sous plis fermés de la part des soumissionnaires éligibles et répondant aux critères de qualifications requises pour fournir et installer les pèses essieux fixes et mobiles.

Les acquisitions regroupées en deux (02) lots comprennent :

Lot 1 : Fourniture et installation des pèses essieux fixes y compris mobilier et matériel informatique

Durée prévisionnelle : cinq (5) mois

Les pèses essieux à fournir est composé de : (i) deux bascules équipées de capteurs de trois tonnes certifiés par l'Organisation Internationale de Métrologie légale ; (ii) des câbles étanches de transport des signaux des bascules qui raccordent les capteurs à l'indicateur électronique ; (iii) un système électronique de pesage permettant la détermination de tous les indicateurs requis par le pesage routier ainsi que du mobilier tels que calcul automatique des poids par essieu, calcul automatique du poids total du véhicule, la détection automatique du type de véhicules, les impressions des tickets, l'affichage LCD des charges, l'enregistrement automatique des données ; (iv) du matériel informatique, des accessoires et câblages divers nécessaire au bon fonctionnement du système de pesée.

Lot 2 : Fourniture de trois pèses essieux mobiles y compris fourgonnettes équipés de matériels et mobiliers nécessaires

Durée prévisionnelle : quatre (4) mois.

Ce lot comprend :

- La fourniture du matériel nécessaire au pesage dynamique des véhicules en marche à basse vitesse sur les corridors routiers.
- La formation de dix agents de l'administration pendant une durée de deux semaines sur la manipulation, installation et assemblage des équipements techniques.

Les pèses essieux mobiles à fournir seront constitués, entre autres, de : (i) deux bascules équipées de capteurs de trois tonnes certifiés par l'Organisation Internationale de Métrologie légale ; (iii) câbles étanches de transport des signaux des bascules qui raccordent les capteurs à l'indicateur électronique ; (iv) un système électronique de pesage permettant la détermination de tous les indicateurs requis par le pesage routier tels que calcul automatique des poids par essieu, calcul automatique du poids total du véhicule, la détection automatique du type de véhicules, les impressions des tickets, l'affichage LCD des charges, l'enregistrement automatique des données ; (v) mobiliers et matériels incorporés à la fourgonnette nécessaire au bon fonctionnement de la pesées dont un équipement de pesée amovible, des balises en plastiques des matériels informatiques (microordinateur, imprimante, câbles et accessoires), 12 gilets fluorescents etc.

Les caractéristiques métrologiques du modèle sollicité du pèse-essieux mobile embarqué par une fourgonnette sont les suivantes : Portée maximale de pesage par essieu : 40 tonnes ; limite minimale de pesage : 20kg ; capacité totale par véhicule : 100 tonnes ; vitesse de passage optimale par véhicule : 6km/h ; vitesse minimale par véhicule : 0,5 km/h ; accélération nulle ; tolérance des équipements : + ou - 2% du poids pesé.

Le matériel et mobiliers incorporés à la fourgonnette comprend entre autres : un bureau (voir annexe 8); coffres de rangement ; assises relevables garnies de tissu bleu nuit ; armoire de rangement ; plafonniers à LED; panneaux solaires de 20 A, permettant de faire fonctionner les équipements ; prises de 220V pour le bureau, convertisseur chargeur ; raccordement prise externe, chargeur des batteries ; Equipement de pesée amovible; Balises en plastiques ; Matériels informatiques (un microordinateur, une imprimante, câbles et accessoires) ; des gilets fluorescents etc.

2. Les entreprises originaires de tous les pays et répondant aux critères d'éligibilité tels que définis dans le DAO peuvent participer à l'appel d'offres. Les clauses des Instructions aux soumissionnaires et celles du Cahier des clauses administratives générales sont les dispositions standards du Dossier Type d'appel d'offres pour l'acquisition des travaux de taille moyenne publié par la Banque Africaine de Développement (Edition de septembre 2010 mis à jour en juillet 2012).

Les soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et prendre connaissance des documents d'Appel d'Offres à la Direction de l'Aménagement du Territoire, des Infrastructures et des Transports (DATIT), Programme de Facilitation des Transports et du Transit, Commission de la CEMAC 4ème Etage. Téléphone : 00.236.70.55.50.80/00.242.05.344.42.68/00.236.70.55.50.82. Email : cemarac@cemac.int ; didd.cemarac@yahoo.fr .

Avec copies à :

- Eddie Justin MBANZA, email : ejmbanza@yahoo.fr ;
- Patrice M.D.A MAUDZOU, email : pmaudzou@yahoo.fr ;
- MALA NDAHA DJONE, email : maladjone@yahoo.fr .

3. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir un Dossier d'Appel d'Offres complet rédigé en français, en formulant une demande écrite aux adresses suivantes :

- Direction de l'Aménagement du Territoire, des Infrastructures et des Transports Programme de Facilitation des Transports et Transit de la Commission de la CEMAC 4ème Etage BP 969 BANGUI (RCA) ; Téléphones : 00.236.70.55.50.80 / 00.236.70.55.50.84 / 00.242.05.344.42.68. Email : cemarac@cemac.int; didd.cemarac@yahoo.fr, avec copies à : ejmbanza@yahoo.fr ; pmaudzou@yahoo.fr maladjone@yahoo.fr .

- Direction Générale des Routes (DGR) ; Ministère des Infrastructures (MI) du Tchad Email : ciscp@intnet.td

Avec copie à Jean-Baptiste KILLAMTI Email : klamtijeanb@yahoo.fr

- Cellule BAD/BM
sise Délégation Régionale des Travaux Publics du Centre
YAOUNDE (Cameroun)
Tel (237) 22 22 44 51/ 22 22 22 94; Fax : (237) 22 23 48 78 / 22 22 22 94; Email : csepr_badbm@yahoo.fr; Avec copie à : michelmbella2009@yahoo.fr

contre un paiement non remboursable en espèces ou en chèque certifié (au nom de la CEMAC), d'un montant de cinquante mille francs CFA (50.000 FCFA) contre reçu. Ce reçu devra identifier le payeur comme représentant de l'Entreprise ou « Groupement » d'Entreprises désireuses de participer à l'Appel d'Offres.

4. Chaque offre rédigée en langue française, en six (06) exemplaires dont un (01) original et cinq (05) copies marqués comme tels, devra être déposée contre récépissé à la Cellule BAD/BM sise à la Délégation Régionale des Travaux Publics du Centre à YAOUNDE (Cameroun) au plus tard le 25 avril 2014 à 12 heures précises (heure locale) et devra porter la mention :

« APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT
N°003/AOIO/CEMAC/DIDD/DATIT/2013 POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DES PESES ESSIEUX SUR LES CORRIDORS DOUALA-BANGUI ET DOUALA-N'DJAMENA ».

A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT

5. Les offres doivent être accompagnées d'une garantie de l'offre d'un montant égal à 2% du montant de l'offre ou l'équivalent dans une monnaie librement convertible pour les lots 1 et 2.

Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

Les plis seront ouverts le 25 avril 2014 à 13 heures précises (heure locale) en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture, dans la salle de réunion de la Cellule BAD à YAOUNDE, par la Commission AD HOC de Passation des Marchés nommée à cet effet.

6. La durée de validité des offres est fixée à cent vingt (120) jours à compter de la date limite de remise des offres. Elle permettra de maintenir les offres valides pendant toute la période de l'analyse des offres à la notification du contrat, (Cf. clause 18.1 des Instructions aux Soumissionnaires (IS)).

7. Financement :

Le marché envisagé sera financé par le don FAD à hauteur de 90% et la CEMAC à hauteur de 10%.

LE PRESIDENT
Pierre MOUSSA

Idées-forces, sujets en débat

Anecdotes, petites phrases, cris du cœur et coups de gueule meublent la vie de tous les jours. Cette rubrique se propose de sélectionner les idées les plus saillantes qui font la force des débats de société

□ « *Les élections locales sont essentiellement subjectives. Cela nécessite l'adhésion des populations, parce qu'en démocratie, le socle du pouvoir, c'est l'opinion. La représentativité ne se décrète pas.* »

Souleymane Ndiaye, ministre-conseiller, président du comité d'accueil et d'intégration de l'apr, Le Soleil, le 10 avril

□ « *Nous sommes un grand continent. Mais nous ne serons durablement forts et véritablement autonomes que si nous transformons effectivement ce potentiel qui est le nôtre, avec pour priorités l'intégration régionale, la réduction des inégalités, la gouvernance des ressources naturelles et l'emploi de notre jeunesse* »

Mo Ibrahim, milliardaire anglo-soudanais, Jeune Afrique n° 35

□ « *Depuis quelques années, on parle beaucoup de développement humain durable. Il s'agit, dans les deux cas, de faire de l'être humain le point de départ et le point d'arrivée des politiques et actions de développement. C'est difficile, mais pas impossible.* »

Monique Ilboudo, Burkina Faso, ancienne ministre, écrivain, SHSregards 14 (revue de l'Unesco), 30 novembre 2006

□ « *Ce qui fait l'amitié entre les peuples, c'est d'être capable de construire un destin commun.* »

François Hollande, président français, lors de sa visite au Mexique, le 10 avril

□ « *La mode est ce qui est démodé. Elle va et elle revient. La mode n'est pas statique. Elle bouge ! Ce sont les créateurs qui décident de l'apparition de la mode.* »

Pathé Ouédraogo, styliste et modéliste Burkinabè, Le Métropolis n° 12

**Double terrain à vendre à Massengo et Kintélé (domaine)
Contacter : 06 821 82 80**

LEBENBAY

1-Apprenez l'anglais ou l'informatique à domicile ou dans votre entreprise
2-Séjours linguistique aux USA. Apprenez l'anglais aux USA
Tél : 05 588 69 67 / 01 044 87 04

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Dix-neuf sociétés postulent pour la modernisation d'infrastructures sanitaires et scolaires

L'ouverture des offres relatives à ces projets a eu lieu le 11 mai, sur la coordination du conseiller économique du ministre chargé de l'Aménagement du territoire et de la Délégation générale aux Grands travaux, Flavien Bakala.

Les projets à réaliser portent sur la construction et l'équipement des centres de santé intégrés à Ngabé et à l'île Mbamou ; une école primaire à Bazandouga et à

Louingui, dans les départements du Pool et de Brazzaville. Le gouvernement prévoit également d'ériger, toujours dans le cadre de son projet de modernisation, des circonscriptions d'actions sociales à Mvouti et Sibiti (Lékoumou) puis un lycée à l'île Mbamou.

Les sociétés ayant soumissionné sont notamment Chadou, Irma, Sofip, Syco, Sico, Dalasy et SBD. Pour l'exécution des travaux, ces

entreprises ont proposé des montants qui varient entre 659 millions et plus d'1 milliard FCFA, avec des délais allant de quatre à huit mois. « *Ce vaste programme de modernisation et d'équipement, enclenché en 2002 par le gouvernement, vise à mailler l'ensemble du territoire national d'infrastructures de base viables et modernes* », a déclaré le conseiller économique.

Lopelle Mboussa Gassia

Les départements du Pool et des Plateaux en lice

Le dépouillement des plis relatif aux offres de projets d'infrastructures s'est déroulé le 10 avril à Brazzaville. La cérémonie était patronnée par Valentin Mbemba, conseiller à l'aménagement du ministre à la Présidence de la République, chargé de l'Aménagement du territoire et des Grands travaux.

Les infrastructures en projet de construction et d'équipement par

le gouvernement sont les centres de santé intégrés de Mbanzounga et de Boko et le bâtiment administratif de l'hôpital de base de Kinkala (Pool). L'État prévoit également d'ériger un collège d'enseignement général à Ongoni, à Abala et à Allembé (Plateaux). Un lycée d'enseignement général devrait voir le jour à Olombo ainsi qu'un lycée technique agricole à Abala dans les Plateaux.

Pour tous ces marchés, plusieurs opérateurs économiques ont soumissionné et proposé des montants variés. Pour Valentin Mbemba, ces travaux s'inscrivent dans la politique d'élargissement et la diversification des services de proximité, constituant l'un des volets du Programme du gouvernement du président de la République Denis Sassou N'Guesso.

Tiras Andang

DOUANES

Un faux agent démasqué

Habillé en douanier, un homme d'une trentaine d'années a été récemment arrêté par un agent de la direction départementale des Douanes, à Mikalou, dans le 6^e arrondissement de Brazzaville.

Il était environ neuf heures du matin, quand Aristide Ibara, agent des douanes à la direction départementale de Brazzaville, a suspecté ce faux douanier qui marchait, d'après lui, sans s'inquiéter. « *Il a failli s'échapper quand je l'ai appelé. Rattrapé par le chauffeur, il m'a dit qu'il évoluait à la direction départementale de Brazzaville. Mais curieusement il n'est dans aucun des services et ignore même le nom du chef de ladite structure. Au regard de ces indices, j'ai résolu de le présenter à nos supérieurs et à la presse avant de soumettre la situation à la police judiciaire* », a expliqué Aristide Ibara.

Après avoir été présenté à la presse, le présumé escroc a été menotté et emmené à la police judiciaire pour une audition auprès

du procureur de la République. Faisant usage de faux, il aurait ranconné durant un mois environ, les commerçants de Mikalou, du quartier Jacques Opangault. Il a également opéré dans la zone du Beach de Brazzaville. Déplorant ces actes qui ternissent l'image des douaniers, le chef du bureau principal des douanes du Beach de Brazzaville, Koumou Ngatsoundou, a relevé

qu'un tel comportement méritait d'être puni. « *On entendait beaucoup de cas de ce genre avant la crise politique de 1997. Mais ceci aujourd'hui est plus flagrant et il mérite une sanction sévère* », a-t-il commenté. Délivrant ses conseils, le chef du bureau principal des douanes du Beach de Brazzaville a invité la population congolaise, notamment les commerçants, à être plus regardants. Ils devraient exi-

ger de tout agent du service public qui se présenterait à eux, un ordre



Le faux douanier en train d'être menotté

de mission et une carte professionnelle. Cette précaution leur éviterait d'être victime d'arnaques de la part de certains citoyens mal intentionnés. « *On ne peut pas mettre en mission une seule personne. C'est toujours une équipe constituée de trois ou quatre agents* », a souligné le chef du bureau principal des douanes du Beach de Brazzaville.

L.Mb.G.



INSCRIPTION

Téléphone : +242 06 913 81 45 | +242 06 992 04 91
E-mail : iprc@iprc-training.org / Site web : www.iprc-training.org
BP: 537 Brazzaville - République du Congo

DES FORMATIONS POUR BOOSTER VOTRE CARRIERE !

L'IPRC organise des séminaires de formation à Brazzaville, Pointe-Noire et Kinshasa suivant le programme ci-dessous. Pour les inscriptions et pour tous renseignements, contactez-nous aux numéros indiqués ci-dessus.

| CODE | INTITULE DE LA FORMATION | DUREE | PERIODE |
|-------|---|----------|-------------------|
| MDP08 | Gestion axée sur les résultats : approche méthodologiques et outils | 5 jours | 05 au 09 mai 2014 |
| EPO4 | Optimisation de la fonction de secrétaire | 5 jours | 05 au 09 mai 2014 |
| PDG01 | Gestion des revenus des collectivités locales | 5 jours | 12 au 16 mai 2014 |
| MDP09 | Gestion comptable et financière des projets et programmes | 10 jours | 19 au 30 mai 2014 |
| GMPO8 | Comment répondre efficacement à un appel d'offres des marchés publics ? | 5 jours | 26 au 30 mai 2014 |



AVIS DE VACANCE DE POSTE N° 003/FRCON/2014

Date de publication : 03 avril 2014

Date limite de dépôt des candidatures : 17 avril 2014

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet GCP/PRC/007/GFF intitulé « Gestion intégrée des mangroves et zones humides associées, et des écosystèmes forestiers côtiers de la République du Congo », la FAO lance cet avis de vacance de poste en vue de recruter

Un(e) (1) SECRETAIRE

QUALIFICATIONS REQUISES

Connaissances et Aptitudes : Avoir un BTS en secrétariat ou équivalent.
Expérience : Deux (2) ans d'expérience comme Secrétaire.
Connaissances linguistiques : Bonne connaissance de la langue locale et du français.

FONCTIONS ET RESPONSABILITES

Sous la supervision directe du Coordonnateur National et de l'Assistant Technique National (ATN) du Projet, le (la) secrétaire du projet va s'acquitter des tâches suivantes :

- Traiter le courrier arrivé et départ ;
- Analyser sommairement les correspondances et autres documents reçus par l'équipe du projet ;
- Organiser le travail administratif de l'Assistant Technique National ;
- Assister le coordonnateur, l'ATN et le personnel du projet ;
- Assurer la circulation de l'information au sein de la cellule nationale de la coordination ;
- Appuyer, participer aux réunions du projet et en rédiger les compte-rendu ;
- Appuyer l'organisation des missions de terrain du projet (réservation de billets d'avion, TDR, autorisation de voyage LTA/TA, ordre de mission, visa de sécurité, TEC, Correspondance officielle, BTOR,...) ;
- Mettre en forme les rapports d'activités ;
- Suivre la gestion du budget du projet sur Excel et apporter un appui dans la préparation des rapports financiers (ouvrir un fichier des justificatifs des dépenses des réunions, des BDC, des LTA/TA, des TEC...);
- Traiter et examiner les informations relatives au projet conformément aux instructions reçues;
- Faire le suivi des messages du projet ;
- Faire les photocopies des documents du projet ;
- Classer tous les documents du projet (courrier, contrats, bon de commande, ordre de mission, autorisations, etc.) ;
- Exécuter toutes autres tâches selon les besoins.

Durée: 33 mois.

Lieu d'affectation: Pointe Noire

Un (1) CHAUFFEUR

QUALIFICATIONS REQUISES

Connaissances et Aptitudes: Avoir terminé l'enseignement secondaire, avoir un permis de conduire valable, connaître le code de la route et aptitude à effectuer des petites réparations d'automobiles, soigner sa présentation.
Expérience : Deux ans d'expérience comme chauffeur.
Connaissances linguistique : Bonne connaissance de la langue locale et de la langue de travail du lieu d'affectation.

FONCTIONS ET RESPONSABILITES

Sous la supervision directe du Coordonnateur du projet RGAE, le titulaire du poste accomplit les tâches suivantes :

- Conduire les véhicules du RGAE pour transporter le personnel et/ou le matériel autorisés ;
- Accueillir le personnel et les visiteurs officiels à l'aéroport Maya-Maya et aux embarcadères du Beach de Brazzaville, faciliter les formalités d'immigration, d'émigration et de douane si nécessaires ;
- Collecter et distribuer le courrier ou tout autre document ;
- Assurer parfois la livraison des équipements, matériaux et fournitures aux différents sites du projet et ramener les bordereaux de livraison dûment signés par les destinataires ;
- S'assurer que le véhicule qui lui est confié est en bon état de marche et maintenu propre :
- contrôler les niveaux d'huile, d'eau, contrôler la batterie, les freins, les pneus, etc. ;
- effectuer les petites réparations en cas de panne ;
- prendre toutes les dispositions pour les grosses pannes et réparations ;
- assurer l'entretien quotidien du véhicule.
- Consigner tous les déplacements officiels et non officiels, le kilométrage journalier, la consommation de carburant, les contrôles d'huiles, les graissages, etc. dans le carnet de bord du véhicule ;
- Tenir à jour la fiche technique du véhicule ;
- Exercer toute autre tâche pertinente à la demande du superviseur.

Durée: 33 mois

Lieu d'affectation: Pointe Noire

Un (1) Consultant National Juriste

QUALIFICATIONS REQUISES

Connaissances et Aptitudes : Diplôme universitaire en droit ou foresterie.
Expérience : Bonne expérience en analyse des instruments juridiques dans le secteur forestier et l'élaboration des lois et textes réglementaires.
Connaissances linguistique : Bonne connaissance de la langue locale et de la langue de travail du lieu d'affectation.

FONCTIONS ET RESPONSABILITES

Sous la supervision générale du Représentant de la FAO au Congo, et sous la supervision technique de l'Assistant technique national et du fonctionnaire technique de SFC, en collaboration avec le Coordonnateur National du Projet, le

Consultant National Juriste exécutera les tâches suivantes :

- Préparer le projet de textes instituant la Plateforme multi acteurs (activité 1.1.2) ;
- Analyser le niveau de prise en compte des écosystèmes de mangrove dans le processus de révision du code forestier et, sur la base des conclusions, rédiger des propositions d'articles sur la conservation et l'utilisation durable des écosystèmes de mangroves, y compris les éléments justifiant ces propositions (activités 1.3.1 et 1.3.2) ;
- Sur la base des conclusions de l'étude de faisabilité pour la mise en place d'un Observatoire côtier et des informations additionnelles à collecter, proposer le cadre juridique approprié devant régir la création et le fonctionnement de l'Observatoire et rédiger les projets de texte portant création et fonctionnement de l'Observatoire côtier (activité 2.4.3) ;
- Participer aux ateliers de validation des projets texte élaborés et apporter les amendements nécessaires avant leur adoption.

Durée: 2 mois

Lieu d'affectation: à domicile, avec possibilité de mission à Pointe-Noire

Un (1) Consultant National Facilitateur du processus d'élaboration de la stratégie nationale de gestion intégrée des mangroves et zones humides associées

QUALIFICATIONS REQUISES

Connaissances et Aptitudes : Diplôme universitaire en foresterie, sociologie, droit ou communication.
Expérience : Bonne expérience dans la facilitation des processus décisionnels et modération des ateliers de planification par objectifs.
Une expérience dans le domaine de la facilitation des négociations des accords de cogestion des ressources naturelles et la médiation des conflits serait un atout.
Connaissances linguistiques : Bonne connaissance de la langue locale et de la langue de travail du lieu d'affectation

FONCTIONS ET RESPONSABILITES

Sous la supervision générale du Représentant de la FAO au Congo, et sous la supervision technique de l'Assistant technique national et du fonctionnaire technique de SFC, en collaboration avec le Coordonnateur National du Projet, le Consultant Facilitateur exécutera les tâches suivantes :

- Sur la base de littérature (y compris l'état de lieu et l'analyse des parties prenantes réalisés par le projet) et des entretiens avec les parties prenantes, se familiariser avec la problématique de la gestion des mangroves et des zones humides associées, la politique nationale d'aménagement des littoraux, etc. ;
- Préparer et faciliter l'atelier de planification stratégique, qui permettra aux délégués des principales parties prenantes d'analyser les problèmes qui se posent, d'identifier les atouts et opportunités qui s'offrent pour une gestion intégrée de ces écosystèmes, d'élaborer le cadre stratégique (vision, objectifs, axes stratégiques, produits et services) et de définir les modalités de mise en œuvre ;
- Rédiger la première version du document de stratégie ;
- Présenter la première version du document de stratégie à la première réunion de la Plateforme multi acteurs ;
- Amender le document sur la base des commentaires et observations et produire la seconde version.

Durée: 2 mois

Lieu d'affectation: à domicile, avec possibilité de mission à Pointe-Noire

Un (1) Consultant National Etude de faisabilité pour la création de l'observatoire côtier

QUALIFICATIONS REQUISES

Connaissances et Aptitudes : Diplôme universitaire en droit, sociologie et économie.
Expérience : bonne expérience dans l'analyse des organisations et le développement institutionnel. Une connaissance solide du contexte sectoriel serait un atout.
Connaissances linguistiques : Bonne connaissance de la langue locale et de la langue de travail du lieu d'affectation.

FONCTIONS ET RESPONSABILITES

- Sous la supervision générale du Représentant de la FAO au Congo, et sous la supervision technique de l'Assistant technique national et du fonctionnaire technique de SFC, en collaboration avec le Coordonnateur National du Projet, le Consultant sera chargé de produire une analyse critique des différentes possibilités envisageables, en dégageant leurs atouts et leurs contraintes eu égard aux missions à assigner à l'Observatoire côtier, et sur cette base, recommander l'option qui sera jugée la plus adaptée. Plus spécifiquement, le Consultant exécutera les tâches suivantes :
- Analyser les besoins en produits et services que devra rendre l'Observatoire côtier ;
 - Définir ses missions éventuelles et son champ d'activités ;
 - Proposer une série d'options en vue d'avoir une structure efficace, aussi légère que possible, nécessitant le moins de charge d'investissements et de coûts opérationnels pour remplir ses missions ;
 - Analyser et proposer le mode de gouvernance (pilotage, suivi, rôles de parties prenantes) appropriés pour chaque option ;
 - Analyser les arrangements institutionnels à instaurer avec les principaux acteurs, le positionnement institutionnel et le statut de l'Observatoire côtier pour chaque option ;
 - Proposer les étapes du processus de création effective de l'Observatoire côtier ;
 - Présenter les conclusions et recommandations de l'étude à l'atelier de validation ;
 - Produire la version définitive du rapport de l'étude de faisabilité pour la création

de l'observatoire côtier.

Durée: 2 mois

Lieu d'affectation: à domicile, avec possibilité de mission à Pointe-Noire

Un (1) Consultant National Inventaires multi ressources

QUALIFICATIONS REQUISES

Connaissances et Aptitudes : Diplôme universitaire en foresterie ou botanique.
Expérience : Bonne expérience dans la conduite des inventaires multi ressources. La maîtrise du SIG serait un atout.

Connaissances linguistiques : Bonne connaissance de la langue locale et de la langue de travail du lieu d'affectation.

FONCTIONS ET RESPONSABILITES

Sous la supervision générale du Représentant de la FAO au Congo, et sous la supervision technique de l'Assistant technique national et du fonctionnaire forestier SFC, en collaboration avec le Coordonnateur National du Projet, le Consultant sera chargé de réaliser un inventaire multi ressources des écosystèmes de mangroves, zone humides associées et écosystèmes forestiers côtiers. Plus spécifiquement, le Consultant exécutera les tâches suivantes :

- Faire un inventaire floristique de la zone d'emprise du projet et collecter les informations sur la faune ;
- Dégager les principales activités humaines menées dans la zone d'emprise du projet afin de classifier le type d'habitats côtiers en fonction de leur niveau de dégradation ;
- Faire un check-list et statut de conservation des espèces végétales (y compris envahissantes) en précisant leur abondance et leur distribution ;
- Faire une évaluation de la qualité de l'habitat contre les différentes classes de dégradation avec des critères de dégradation tels que la physiologie, les espèces indicatrices, la superficie terrière ou biomasse et autres mesures de caractéristiques du peuplement ;
- Faire une évaluation de la surface des écosystèmes de mangroves, zone humides associées et écosystèmes forestiers côtiers ;
- Réaliser des cartes floristiques montrant clairement la couverture des écosystèmes des différents (mangroves, zones humides associées, forêts côtières), la distribution des principales espèces et leur niveau de dégradation ;
- Identifier les indicateurs simples et facilement mesurables pour un programme de suivi écologique des écosystèmes de mangroves, des zones humides associées et écosystèmes forestiers côtiers ;
- Présenter les conclusions et recommandations de l'étude à l'atelier de validation ;
- Produire la version définitive du rapport sur l'inventaire multi ressources.

Durée: 2 mois

Lieu d'affectation: Pointe-Noire, avec mission sur le terrain

Un (1) Consultant National Etude de Cartographie

QUALIFICATIONS REQUISES

Connaissances et Aptitudes : Le consultant doit être titulaire d'un diplôme supérieur en SIG et télédétection ou domaine connexe
Expérience : Cinq (5) ans d'expérience.
Connaissances linguistiques : Bonne connaissance de la langue locale et de la langue de travail du lieu d'affectation.

FONCTIONS ET RESPONSABILITES

Sous la supervision générale du Représentant de la FAO au Congo, et sous la supervision technique de l'Assistant technique national et du fonctionnaire forestier SFC, en collaboration avec le Coordonnateur National du Projet, le Consultant sera chargé de réaliser une étude de cartographie des écosystèmes de mangroves, zone humides associées et écosystèmes forestiers côtiers. Plus spécifiquement, le Consultant exécutera les tâches suivantes :

- Produire une cartographie de la zone d'emprise du projet montrant clairement la couverture des différents écosystèmes des (mangroves, zones humides associées, forêts côtières) ;
- Cartographier et classifier le type d'habitats côtiers et de leur niveau de dégradation ;
- Produire des données des (photographies aériennes récentes ou images satellitaires à haute résolution) de séries chronologiques pour évaluer et décrire la marge de mangroves et de la bande côtière pour montrer les tendances importantes et l'évolution des marges vers la terre ;
- Réaliser des cartes de changement de la zone de végétation de mangrove y compris les tendances de migration des mangroves vers le continent et les changements d'espèces de mangroves ;
- Présenter les conclusions et recommandations de l'étude à l'atelier de validation.

Durée: 2 mois

Lieu d'affectation: Pointe-Noire, avec mission sur le terrain

DOSSIER DE CANDIDATURE :

CV, dernier diplôme et lettre de motivation (à adresser à Mr le Représentant de la FAO).

Envoi par voie électronique :

Objet : AVIS DE VACANCE DE POSTE N°003/FRCON/2014
A : FAO-CG@fao.org

GENDARMERIE NATIONALE

Une centaine d'agents obtiennent le brevet de chef de groupe

Le stage organisé du 15 janvier au 10 avril à l'École de gendarmerie nationale (EGN) de Brazzaville, visait à améliorer le rendement des unités mobiles et à permettre aux participants d'être en phase avec les prescriptions de la hiérarchie dans la gestion des carrières du personnel.

Ils étaient au départ 111 à passer le stage de brevet de chef de groupe, mais au final, 110 gendarmes viennent d'obtenir leurs diplômes de fin de formation. Les trois premières places ont été occupées par des filles, dont Annie Mireille Mboyo, déclarée major de la promotion, avec une moyenne de 16,31/20.

Le dernier a quant à lui obtenu la moyenne de 13,30/20. Ce stage était destiné aux maréchaux des logis, particulièrement ceux servant dans les unités mobiles de la gendarmerie, la garde républicaine et certaines unités spécialisées. Il permettait d'inculquer aux futurs gradés des connaissances spécifiques et des techniques appropriées pour commander un groupe, en opération de maintien de l'ordre ou en intervention, selon un cadre d'action déterminé. Équivalant au diplôme d'officier de police judiciaire pour les unités territoriales, le brevet de chef de groupe fait également partie des diplômes requis pour accéder,



Les récipiendaires savourant leurs diplômes. crédit photo Adiac

dans le cadre de l'avancement normal, au grade de maréchal des logis-chef.

Selon le commandant de l'EGN, le colonel Roger Ibata Yombi, les enseignements dispensés ont permis aux stagiaires d'acquérir des connaissances dans les domaines professionnel, technique et pédagogique, car ils peuvent désormais à leur tour, encadrer et instruire les gendarmes se trouvant sous leur commandement. «Conscients du fait que les gendarmes dans notre pays partici-

pent à la défense opérationnelle du territoire aux côtés des autres forces, les stagiaires ont passé une semaine de bivouac au centre d'instruction de Kouala-Kouala pour renouer avec les missions tactiques, la marche à la boussole et le tir de combat », a-t-il rappelé, annonçant que cette école recevra simultanément, dans un proche avenir, le stage d'officier de police judiciaire et le stage du diplôme de qualification supérieure de la gendarmerie n°1.

Présidant cette cérémonie qui coïncidait avec la fin de la conférence de planification annuelle des directeurs et commandants de formation, le général Paul Victor Moigny a salué les stagiaires du brevet de chef de groupe. «Pour avoir fait preuve de beaucoup de volonté, vous voici à la fin de votre formation avec votre brevet en poche. Toutes les peines endurées, tous les sacrifices consentis et tout l'engagement démontré représentent le parcours d'une vraie école de chef. Mener

les hommes requiert en effet, une statue de chef et c'est ce que le commandement attend de vous. Vous devez aussi veiller à ce que le professionnalisme et l'éthique s'arriment à votre nouvelle stature », a insisté le commandant de la gendarmerie nationale.

Enfin, il s'est réjoui du fait que les stagiaires ont été formés pour pouvoir encadrer et instruire les personnels sous leur commandement. Cela est une valeur ajoutée portée à l'actif de l'EGN, a-t-il conclu.

Parfait Wilfried Douniama

Les brèves du monde

Mali : Remaniement ministériel

Une semaine après la nomination de Moussa Mara au poste de Premier ministre, les autorités maliennes ont dévoilé vendredi soir la composition de l'équipe gouvernementale qui compte 31 ministres. Quelques nouveautés, mais pas de révolution. Le ministre de la Justice, Mohamed Ali Bathily, peu populaire auprès des magistrats, mais très apprécié par le président de la République IBK, conserve son poste. Le ministre de la Justice, Mohamed Ali Bathily, peu populaire auprès des magistrats, mais très apprécié par le chef de l'Etat, conserve son poste.

Deux autres poids lourds de l'ancien gouvernement sont maintenus : Soumeylou Boubèye Maïga à la défense, et le général Sada Samaké qui, en plus du portefeuille de la sécurité, hérite de celui de l'intérieur. Bouaré Fily Sissoko est également maintenu au ministère de l'Economie et Tiéman Hubert Coulibaly aux Domaines de l'Etat. Zahadi Ould Sidi Mohamed a pour sa part été transféré, passant des affaires étrangères à la Réconciliation nationale.

Madagascar: Christophe Laurent Kolo Roger nommé Premier ministre

Le nouveau chef de gouvernement proche du président de la République, Hery Rajaonarimampianina, a été désigné le 11 avril après deux mois et demi de pourparlers et de tergiversations. Roger Kolo est un médecin ra-

diologue formé en Suisse puis en France. Il avait envisagé de se présenter à la présidentielle en 2013, puis s'était finalement désisté en faveur de l'actuel président.

Droit humanitaire international : La Palestine adhère aux Conventions de Genève

Le gouvernement suisse, en sa qualité de dépositaire des Conventions de Genève, a enregistré le 11 avril quatre Conventions et un protocole d'adhésion de la Palestine. Cette dernière est ainsi devenue partie prenante du droit humanitaire international que régissent ces textes fondamentaux. La requête palestinienne avait été présentée à Berne le 2 avril dernier. Elle s'appuie sur le statut d'Etat observateur dont bénéficie la Palestine aux Nations unies. La démarche de la Palestine s'inscrit dans le schéma des demandes d'adhésion à 13 traités internationaux. Le but est de pouvoir attaquer la politique israélienne sur plusieurs aspects comme les droits de l'homme ou même la colonisation.

Suite au geste des Palestiniens, Israël a proféré des menaces à la Palestine. John Kerry, le secrétaire d'Etat américain a même annulé sa visite à Ramallah. Au cours de cette visite, il souhaitait obtenir une prolongation des négociations durant plusieurs mois.

Yvette Reine Nzaba

OFIS
RESEAUX & TELECOMS

LE TELEPHONE DE BUREAU NOUVELLE GENERATION

EN LIGNE AVEC LE SUCCES : Poste OMNITOUCH 8082 My IC PHONE



✓ NE PERDEZ AUCUN APPEL DE VOS CLIENTS.

✓ AUGMENTEZ LA CROISSANCE DE VOTRE ACTIVITE.

- Ecran tactile de 7 pouces rétroéclairé
- Intelligence du Smartphone sur votre téléphone de bureau
- Personnalisation de la page d'accueil
- Carnet d'adresse, conférence, messagerie
- OMNITOUCH 8082, équipement SIP
- Combiné Bluetooth

Tél.: 06 600 0000

Agence de Pointe-Noire
319, Avenue Charles De Gaulle
Face à l'Hôtel Migitel

CONTACTEZ NOUS DES AUJOURD'HUI

info@ofis-ort.com
www.ofis-reseaux-telecoms.com

Alcatel-Lucent
Expert
Business Partner

Tél.: 01 600 0000

Agence de Brazzaville
Boulevard Sassou Nguesso Centre-Ville
Face au Ministère des Postes & Télécommunications

JE VOYAGE AVEC ETHIOPIAN



Haile Gebrselassie
4 fois Champion du monde d'athlétisme,
détenteur de 27 records du monde

ETHIOPIAN AIRLINES INTERNATIONAL SERVICE

- | | |
|-----------------------------|----------------------------|
| Abidjan (Côte d'Ivoire) | Kuala Lumpur (Malaysia) |
| Abuja (Nigeria) | Kuwait City (Kuwait) |
| Accra (Ghana) | Lagos (Nigeria) |
| Addis Ababa (Ethiopia) | Libreville (Gabon) |
| Bahir Dar (Ethiopia) | Lilongwe (Malawi) |
| Bamako (Mali) | Lomé (Togo) |
| Bangkok (Thailand) | London (United Kingdom) |
| Beijing (China) | Luanda (Angola) |
| Beirut (Lebanon) | Lubumbashi (Congo) |
| Berbera (Somalia) | Lusaka (Zambia) |
| Blantyre (Malawi) | Malabo (Equatorial Guinea) |
| Brazzaville (Congo) | Maputo (Mozambique) |
| Brussels (Belgium) | Mekelle (Ethiopia) |
| Bujumbura (Burundi) | Mombasa (Kenya) |
| Cairo (Egypt) | Mumbai (India) |
| Cotonou (Benin) | Muscat (Oman) |
| Dar es Salaam (Tanzania) | Nairobi (Kenya) |
| Dakar (Senegal) | N'Djamena (Chad) |
| Dammam (Saudi Arabia) | Ndola (Zambia) |
| Dire Dawa (Ethiopia) | New Delhi (India) |
| Djibouti (Rep. of Djibouti) | Niamey (Niger) |
| Douala (Cameroon) | Ouagadougou (Burkina Faso) |
| Dubai (UAE) | Pointe Noire (Congo) |
| Entebbe (Uganda) | Paris (France) |
| Enugu (Nigeria) | Rio de Janeiro (Brazil) |
| Frankfurt (Germany) | Riyadh (Saudi Arabia) |
| Guangzhou (China) | Rome (Italy) |
| Harare (Zimbabwe) | Sao Paulo (Brazil) |
| Hangzhou (China) | Seoul (South Korea) |
| Hong Kong (China) | Singapore (Singapore) |
| Jeddah (Saudi Arabia) | Stockholm (Sweden) |
| Johannesburg (South Africa) | Tel Aviv (Israel) |
| Juba (Southern Sudan) | Toronto, Ontario (Canada) |
| Khartoum (Sudan) | Victoria (Seychelles) |
| Kigali (Rwanda) | Washington, D.C. (U.S.) |
| Kilimanjaro (Tanzania) | Zanzibar (Tanzania) |
| Kinshasa (D. R. of Congo) | |

"J'ai appris à gagner grâce à Ethiopian"

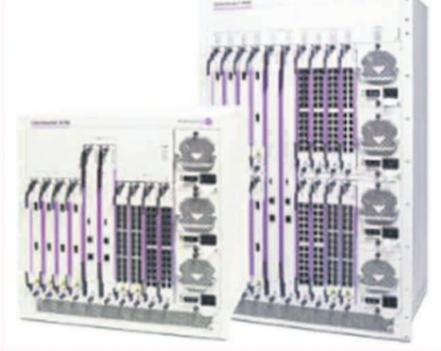
Visit us at www.ethiopianairlines.com or call us Tel: 00242-222810766



A STAR ALLIANCE MEMBER



GARDEZ UNE LONGUEUR D'AVANCE Avec les solutions Alcatel-Lucent



**COMMUNIQUEZ INTERACTIVEMENT
AVEC VOS CLIENTS / PARTENAIRES & COLLABORATEURS
PARTOUT DANS LE MONDE**

CONTACTEZ-NOUS DES AUJOURD'HUI

Tél.: 06 600 0000

Agence de Pointe-Noire
319, Avenue Charles De Gaulle
Face à l'Hôtel Migitel

info@ofis-ort.com
www.ofis-reseaux-telecoms.com

Tél.: 01 600 0000

Agence de Brazzaville
Boulevard Sassou Nguesso Centre-Ville
Face au Ministère des Postes & Télécommunications

IMMIGRATION

Les extrêmes vont faire jonction

Les nouveaux afflux d'immigrés suscitent les réactions identitaires des mouvements d'extrême-droite en Europe

Prétexte ou pas, les flux de clandestins de nouveau à l'assaut des côtes maritimes de l'Europe sont du pain béni pour les mouvements d'extrême-droite. Alors que se profilent à l'horizon les élections européennes du 25 mai prochain, les partis et mouvements, qui ont décidé de noyer leurs xénophobes sous les étendards les plus divers, reprennent du poil de la bête. Le score du Front national français aux dernières élections municipales dans ce pays a revigoré pas mal de ces mouvements.

En Italie, la Ligue du Nord ne veut pas de « l'invasion » actuelle qui coûte cher au contribuable. « Je veux que l'État dépense jusqu'à 40 euros par jour pour ces gens, à condition que ce soit chez eux, pas chez nous », proclamait la semaine dernière un des leaders du mouvement extrémiste italien. Ces propos peuvent d'ailleurs sembler frappés du coin de bon sens, donnant à penser que l'hostilité manifestée contre les étrangers en Europe ne ferait pas obstacle à un quelconque plan d'aide au développement aux pays

pauvres. Mais les faits ne vont pas vraiment pour soutenir une telle impression.

« Cher Alfano, on te paye un salaire pour défendre les frontières, pas pour nous faire envahir par des milliers de désespérés et de délinquants. La clandestinité est un délit : veux-tu parier avec nous que nous réunirons bien 500.000 signatures », pour réintroduire ce délit dans la législation ? C'est ainsi que le secrétaire du parti de la Ligue du Nord, Matteo Salvini, interpellait le ministre de l'Intérieur, Angelino Alfano, qui vient de passer un accord avec les préfets pour loger dans des structures désaffectées les immigrés qui viennent, avant de décider de leur sort. Salvini et la Ligue du Nord ont désormais choisi leur tête de turc en la matière après le départ de l'Italo-congolaise Cécile Kyenge, ministre de l'Intégration dans le gouvernement précédent en Italie. Ils estiment que le ministre de l'Intérieur actuel, qui n'est pourtant pas des plus tendres sur cette question, lui qui était, il y a quelques mois à peine le bras droit de Silvio Berlusconi qu'il a quitté avec fracas. « Alfano, affirme la Ligue, tu es le mauvais ministre, au mauvais endroit, au mauvais moment. Re-

garde ce que font tes collègues espagnols, français ou australiens. Toi, tu devrais soigner, aider, secourir et puis tourner la proue du navire (des clandestins) pour les réexpédier d'où ils viennent ! Tu dis qu'il y a 600.000 Nord-Africains sur les côtes prêts à prendre l'eau pour débarquer chez nous, où vas-tu les mettre ? Dans ta maison ? »

Cette logique est, à des nuances près, celle qui aujourd'hui anime tous les courants anti-immigrés d'Europe et d'Occident. Matteo Salvini annonce que ce mardi, il va rencontrer Marine Le Pen, leader du Front national. « Tous les administrateurs membres de la Ligue du Nord se refusent à accueillir de nouveaux immigrés sur les territoires sous leur juridiction », affirme Salvini. Cette fronde sera sans doute suivie d'effet. En tous les cas, les xénophobes surfent sur des courants porteurs aujourd'hui en Europe, ce qui promet sans doute de belles victoires électorales pour eux aux élections européennes.

Les immigrés sont peut-être utiles

Aux Pays-Bas, Geert Wilders du Parti de la Liberté (PVV) souhaite qu'il y ait « moins de Marocains »

dans son pays. En Autriche, un responsable du parti FPÖ a mis en garde contre en voie de colonisation par les « Nègres » ; qui sera comparable au III^e Reich à cause de l'Union européenne. En Belgique, le Vlaams Belang ; en Finlande le Parti des Finlandais ou encore le parti xénophobe hongrois Jobbik (20% des voix aux dernières élections législatives) poussent tous dans le sens d'une Europe qui se ferme totalement aux migrants, ou qui donne un tour de vis supplémentaire dans sa politique envers les minorités intérieures.

Les sondages prédisent que ces partis pourraient faire un tabac aux prochaines élections européennes et renforcer leur influence au sein des institutions continentales. Car, en plus, les mouvements qui faisaient contrepoids jusqu'ici, associations de militants et partis de gauche sont, à l'instar de ceux de France, dans des postures où leur voix est inaudible. L'Europe se barricade, mais les immigrés font le forcing : quatorze morts lorsqu'en février quelque trois cents d'entre eux sont partis à l'assaut des grillages de l'enclave espagnole de Melilla (Maroc) en février dernier. Un mort vendredi sur un bateau de

clandestins au large des côtes italiennes...

Il n'est pas sûr que la réponse soit dans le renfermement, les coups de menton ou les propos misérabilistes. Il n'est pas davantage dit que seul suffira le rappel de l'importance-clé que jouent de plus en plus ces immigrés dans les économies occidentales. Le géant suisse de l'alimentaire, Nestlé explique : « Avec les récentes politiques, notamment le plébiscite du 9 février sur l'immigration, nous sommes entrés dans une phase d'incertitude ».

Un référendum interdit désormais l'entrée massive des immigrés chez les Helvètes. En Italie, la région du Latium (Rome et son pourtour) indiquait la semaine dernière que les effets de la crise y ont été amortis par la création massive d'entreprises d'étrangers fournissant du travail, y compris aux Italiens. Et aux États-Unis, une étude de la America's society a soutenu, toujours cette semaine, que les immigrants ont contribué à « la renaissance » d'une ville comme New York au cours des quarante dernières années. Des chiffres qui ne risquent pas d'émouvoir grand monde.

Lucien Mpama



Avis de recrutement

Le Forum des Jeunes Entreprises du Congo, recrute un responsable de composante, dans le cadre de la mise en œuvre des activités du Programme Concerté Pluri-Acteurs (PCPA Congo) qui sera chargé de l'un de ses objectifs spécifiques, à savoir : Renforcer la crédibilité et l'exemplarité des OSC Congolaises. Veuillez consulter le site du programme www.pcpacongo.org pour les termes de référence du poste.

N.B : Le dossier est à envoyer par mail au plus tard le 28 avril 2014 à 16 h00 heure locale aux adresses suivantes : coord_pcpacongo@yahoo.fr, paulcongo@yahoo.fr, arnould@cfsi.asso.fr.

Contact Congo :

Cellule exécutive
Case J 043V OCH Moungali III
Tel : 00 242 666 35 88
Mail : coord_pcpacongo@yahoo.fr
Site : www.pcpacongo.org

Contact France :

Comité Français pour la Solidarité Internationale (CFSI)
Tel : 00 33 (0)1 44 83 88 50
Mail : arnould@cfsi.asso.fr
Site : www.cfsi.asso.fr

SALON DES INVENTIONS

Dix lauréats primés pour leur créativité

Chercheurs, inventeurs et artisans congolais ayant participé à la 2^e édition du Salon national des inventions des produits de l'industrie et de l'artisanat, qui s'était tenu du 28 au 31 mai 2013, ont reçu des prix et des distinctions honorifiques.

La cérémonie s'est déroulée le 10 avril, sous l'égide du ministre du Développement industriel et de la Promotion du secteur privé, Isidore Mvouba. Organisé il y a bientôt une année, par l'Antenne nationale de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), ce concours s'inscrivait dans la volonté du gouvernement d'intégrer les in-

ventionnés par le ministre de tutelle. L'invention porte sur la création d'un dispositif facilitant le déplacement des handicapés des membres inférieurs. Neuf autres œuvres ont gagné des prix, notamment celles concernant la broderie sur raphia en vue de la valorisation du tissu africain ; la poudre de lessive faite à base de noix de carapace ; le traitement de la colopathie et de l'hémorroïde ; et le meilleur dessin industriel.

« Le raphia fait partie de notre tissu ancestral, de notre patrimoine culturel que nous avons délaissé. Pour broder, j'utilise des fils de différentes couleurs, du sombre au plus clair. Le

Représentant le responsable de l'Antenne nationale de l'OAPI, Bernadette Oriangué a remercié le ministre du Développement industriel pour l'attention qu'il accorde aux activités inventives et innovatrices capitales dans le développement économique et social du pays. Elle a par ailleurs souhaité aux lauréats de poursuivre sur leur lancée : « Les prix rehaussent l'image de marque de l'inventeur et sa notoriété. J'espère que ces gagnants poursuivront avec leurs recherches pour aboutir à d'autres inventions. »

Cette cérémonie a connu la participation du ministre de la Recherche scientifique et de l'Innovation de



Les lauréats accompagnés des autorités congolaises

ventions et innovations dans le processus de développement du Congo.

Le premier prix, qui a été attribué au président de la République, a été

but est de valoriser notre patrimoine culturel. Même si on porte de la soie, du satin ou du nylon, on ne doit pas ignorer d'où l'on vient», a déclaré la lauréate de la meilleure femme inventrice, Joséphine Madiéla.

l'enseignement supérieur, du vice-recteur de l'Université Marien-N'Gouabi ainsi que de bien d'autres représentants du secteur privé.

Lopelle Mboussa Gassia

Weekend NON STOP !!!

Avec **Masolo Ya Bandeko** Sam Dim

| Minutes incluses | Code d'activation | Coût |
|------------------|-------------------|----------|
| 50 minutes | *170*6#OK | 300 FCFA |
| 100 minutes | *170*7#OK | 500 FCFA |

Parle plus longtemps avec Masolo Ya Bandeko.

www.waridtel.cg 04 400 01 23 ou 123

WARIDTEL
Passer à l'acte

BUROTOP IRIS

Non seulement la meilleure qualité
mais en plus la même offre au Congo !

Parafoudre APC
à 9.900 FCFA HT

Cartouche HP 122
à 7.500 FCFA HT

CM USB 4 Bo
à 3.900 FCFA HT

www.burotop.com

BRAZZAVILLE: 4 Avenue FOCH, Centre ville - Tel: 05 5777 888 - 06 668 80 80
 POINTE-NOIRE: Avenue Moe Kati Mabou - après Rond Point Kassaï - Tel: 04 453 53 53 - 08 958 87 88

GEOWORKS

SIEGE: AVENUE FELIX EBOUE, IMMEUBLE << LE 5 FEVRIER 1979 >> BP 2818
CENTRE VILLE - CONGO BRAZZAVILLE

AGENCE DE POINTE-NOIRE: ZONE PORT, 26; RUE SIKOU DOUME PRES DE
L'HOTEL LE FEZ BP 664- Tel: 06 668 11 53

AGENCE DE BRAZZAVILLE: ZONE DE FRET DE L'AEROPORT MAYA MAYA
BP 2318- TEL: 06 668 11 45

COMMISSIONNAIRE EN DOUANE COMMISSIONNAIRE DE TRANSPORT CONSIGNATAIRE

AGRÉE CEMAC

geoworks-group.com contact@geoworks-group.com

Programme des obsèques de Botoké Casimir

Yvette Reine Nzaba, journaliste aux Dépêches de Brazzaville, Mme Botoké, née Ngoko Malongo Emma Angel et les enfants Botoké, ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances, le décès de leur père, mari, beau-frère, Botoké Casimir, chef de cabinet du DG de la douane survenu subitement le 6 avril 2014 au CHU de Brazzaville.

La veillée funèbre se tient au N°6 de la rue Nicolas Claver, quartier NKombo, vers la télévision Nationale Congolaise, à l'arrêt des bus Nkombo, vers les deux stations jumelles.

Le programme des obsèques se présente de la manière suivante :

Mardi 15 avril

- 9h00 : levée de corps à la morgue municipale de Brazzaville ;
- 10h : recueillement au lieu de service du défunt au beach de Brazzaville ;
- 11h : recueillement à son domicile, suivi d'une prière d'action de grâce ;
- 14h : départ pour le cimetière du centre-ville ;
- 17h : fin de la cérémonie.





ECOBANK CONGO SA, au capital de FCFA 8 750 000 000, RCCM CG-BZV-07 B 559

ASSEMBLÉE GENERALE MIXTE

Les actionnaires de la société ECOBANK CONGO sont conviés à une Assemblée Générale Extraordinaire, le samedi 26 avril 2014 à 11 heures dans la salle de réunion de l'Hôtel LEDGER PLAZA à Brazzaville, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

AU TITRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration
2. Rapport général et rapport spécial des Commissaires aux comptes
3. Approbation de l'arrêté des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2013
4. Affectation du résultat au 31 décembre 2013
5. Quitus aux administrateurs
6. Renouvellement mandat administrateurs
7. Approbation de convention
8. Fixation de l'indemnité globale annuelle des Administrateurs
9. Fixation des honoraires des Commissaires aux comptes
10. Pouvoirs

AU TITRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

1. Augmentation de capital
2. Modification des statuts
3. Pouvoirs

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut assister personnellement à cette assemblée ou s'y faire représenter.

Toute la documentation relative à l'Assemblée Générale est disponible pour consultation au siège de la société 3ème étage Immeuble de l'ARC à partir de la date du présent avis.

Brazzaville, le 31 mars 2014

Pour le Conseil d'Administration et P.o

Hakinda N. MAYOULOU
Secrétaire Général

ÉGLISE CATHOLIQUE

Le pape demande pardon pour la pédophilie des prêtres

Pour le chef de l'Église catholique, les sanctions contre les prêtres coupables de pédophilie doivent être des plus sévères.

«Plaie honteuse», la pédophilie des prêtres catholiques, grand scandale révélé surtout en 2010, constitue aussi pour le pape actuel un mal qui engage l'Église à le combattre avec fermeté. En juin 2010, le pape Benoît XVI s'était repenti de cette «honte», en demandant pardon «avec insistance» aux enfants abusés sexuellement par des hommes ou femmes d'Église. Il avait institué une commission d'enquête qui avait enquêté dans des diocèses d'Irlande, d'Écosse, du Canada, des États-Unis... Le scandale avait été gigantesque, et les accusations venant de partout. Ce vendredi, le pape François a, lui aussi, confirmé la ligne de fer-

meté de son prédécesseur en réclamant même que les peines contre ceux des prêtres coupables de telles pratiques, soient «les plus sévères». Car «on ne joue pas avec les enfants», a martelé le pape argentin en recevant au Vatican les membres d'une association catholique spécialisée dans l'enfance, le Bureau international catholique de l'enfance, basé à Paris, en France. Fondée en 1948, cette association qui se présente sous forme de réseau, est présente dans 66 pays. Devant eux, le Souverain pontife a tenu à être sans ambiguïté. «Je me sens dans l'obligation d'assumer tout le mal commis par quelques prêtres, un petit nombre évidemment au regard de tous les prêtres, et de demander personnellement pardon pour les dommages qu'ils ont causés en abusant sexuellement d'enfants», a déclaré le pape.

«L'Église, a-t-il poursuivi, est

consciente de ce mal. Nous ne voulons pas reculer en ce qui concerne le traitement de ce problème et les sanctions qui doivent être prévues. Je crois qu'elles doivent être très sévères ! On ne joue pas avec les enfants!»

Mais en même temps, le chef de l'Église catholique s'est élevé contre toutes les tentatives, d'où qu'elles viennent et quelles que soient leurs justifications, d'impliquer les enfants dans des expériences faisant d'eux des cobayes. «Les horreurs de la manipulation éducative que nous avons vécues sous les grandes dictatures génocidaires du XXe siècle n'ont pas disparu. Elles sont encore d'actualité, sous des atours et des propositions diverses, qui, sous prétexte de modernité, contraignent les enfants et les jeunes à emprunter la voie dictatoriale de la 'pensée unique'», a-t-il rappelé.

Lucien Mpama

CINÉMA

Balufu Bakupa Kanyinda vole au secours des jeunes cinéastes de la RDC

Basé à Bruxelles depuis des années, le cinéaste congolais Balufu Bakupa Kanyinda a entrepris depuis bientôt sept ans une belle expérience où il accompagne et coache de jeunes réalisateurs afin de les aider à mettre le pied à l'étrier.

Depuis 2007, Balufu Bakupa Kanyinda organise des ateliers publics pour former des techniciens du son. «Après cinq, six ans, ils continuaient à faire leur vidéo qui était un vrai travail de créativité, mais ils utilisaient des supports non professionnels. Ils ne pouvaient donc aller plus loin car cela était non distribuable», a-t-il expliqué.

Après cette étape, le réalisateur congolais est passé à la création de la Société du film du Congo (SFC), une association à but non lucratif, afin de permettre à ces jeunes d'avoir un cadre juridique pour faciliter la circulation de leurs œuvres. «Ce sont des lieux de ciné-club, de solidarité et de

découverte entre cinéastes SFC pour créer un cadre fédérateur. Nous avons organisé la Semaine du film francophone lors du sommet de la francophonie à Kinshasa et fait des conversations entre cinéastes où chacun vient avec son film, on le regarde puis on en discute. De là on a sélectionné quatre films envoyés au Fespaco - cela remonte à longtemps - pour donner aux jeunes l'idée d'être compétitifs, de leur donner confiance en eux. Je donne la forme et les règles».

Le cinéaste a mis en place par la suite la production d'une collection de douze courts-métrages sur le thème de la paix: «J'ai fait la production et la recherche de financements. Nous sommes en phase de post production et de finalisation, qui doit toujours se faire en pédagogie. Nous avons fait ces douze films qui sont des films de cinéma passés par toutes les phases. C'était une ex-

périence assez lourde de produire douze films en un seul temps. Mon devoir était de les accompagner avec très peu de préceptes.»

Balufu Bakupa Kanyinda estime que, malgré le talent des jeunes cinéastes, le cinéma des deux rives connaît toujours des difficultés pour un réel envol. «Les jeunes se saisissent de ces outils qui sont mis à la disposition de la radio et de la télévision pour raconter ce qu'il veulent raconter. Le meilleur moyen de transmettre la mémoire collective c'est en effet par la télévision et le cinéma. Un peuple sans cinéma est une famille qui n'a pas de mémoire. Il est important que nous sortions de notre imaginaire musical pour lui apporter de l'image. Le cinéma est un art global où l'on retrouve tous les arts. Il faut que nos dirigeants pensent à cela», a-t-il conclu.

Hermione Désirée Ngoma

PROGRAMME DES OBSÈQUES DU PATRIARCHE ÉDOUARD MOUGANY

Journée du samedi 12 avril 2014

17h50 : arrivée de la dépouille à Brazzaville par vol AF aéroport Maya-maya.

Journée du lundi 14 avril 2014

A-Brazzaville

8h30 : levée du corps à la morgue municipale de Brazzaville

8h45 - 10h30 : recueillement au lieu de la veillée (1802, avenue des Trois Martyrs)

10h30 : départ pour l'église Saint-Pierre-Claver de Bacongo

12h00 - 13h00 : Office religieux

Départ pour l'aéroport de Maya-maya

13h30 : Transfert de la dépouille à Kindamba Ngouédi (Vol spécial).

Journée du mardi 15 avril 2014

B-Kindamba Ngouédi

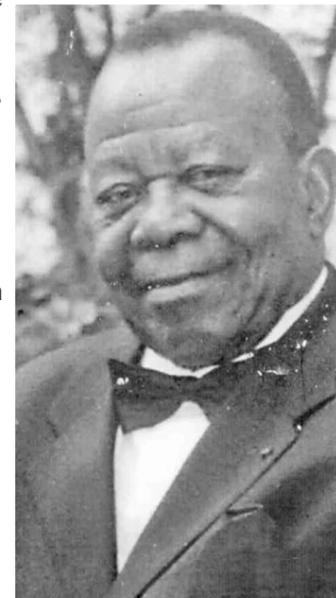
9h30 : Rites funéraires (suite)

Recueillement

11h30 : office religieux

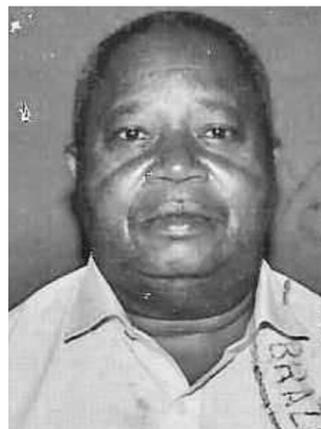
12h30 : inhumation

Fin de la cérémonie



IN MEMORIAM

11 avril 2010 - 11 avril 2014, voilà quatre ans que M. Mananga Henri nous a quitté. En cette date de triste anniversaire, Sebastien Mahoua Nsemy, Pierre Mouanda Nsemy, Emilienne Mohonbo et Mana (Dania Cardorelle, Lola, Carella, Alfate, Clarence, Lionel) joignent leurs prières pour que ton âme repose en paix. Merci.



Le 14 avril 2011 au 14 avril 2014, 3 ans déjà que tu nous a quitté, ce temps qui passe ne peut effacer ni la douleur, ni les souvenirs d'un être cher

En ce jour, les enfants Nsanga et tous ceux qui ont connu monsieur Nsanga André d'avoir une pensée pieuse pour lui.

A cette occasion, une messe d'action de grâce sera dite le lundi 14 jusqu'au jeudi 24 avril 14 pour le repos de son âme en l'église Sainte Rita Moukondo



Parfait Wilfried Douniama, journaliste aux Dépêches de Brazzaville, la veuve Bongo, née Essama Bora Henriette et famille ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances, de la disparition tragique le 8 avril à Brazzaville, de leur petit frère et fils, Bongo Gockard «Gogo».

La veillée mortuaire se tient au n° 1 de la rue Ngony, à Talangaï, arrêt de bus PSP Kibeliba. La date de l'inhumation vous sera communiquée ultérieurement.



REMERCIEMENTS

Le couple
GAMPO
remercie ses
collègues et,
amis de
Mvoumvou



ANNONCE

Le Musée Galerie du Bassin du Congo présente du 14 avril au 14 juin 2014, l'exposition spéciale de l'artiste peintre-sculpteuse congolaise, Rhode Bath-Schéba Makoumbou. Thème de l'exposition : Du rappel au repère » sculptures contemporaines. Adresse: 84, bld Denis Sassou N'Guesso, Immeuble Les Manguiers (Mpila) dans l'enceinte "Des Dépêches de Brazzaville"



Nous vous accompagnons pour tous vos besoins en assurances.

- ASSURANCE AUTOMOBILE
- ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENT
- ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE
- ASSURANCE TOUS RISQUES (Chantiers, Montages et Essais)
- ASSURANCE MALADIE
- ASSURANCE VOYAGE
- ASSURANCE INCENDIE
- ASSURANCE TRANSPORT
- ASSURANCE MULTI-RISQUES HABITATION
- ASSURANCE GLOBALE BANQUE
- ASSURANCE SCOLAIRE

ASSURANCE MULTI-RISQUES BUREAU
Protégez votre entreprise dès maintenant!

AMC Telecom

VIVA NET

Installez Internet + un routeur Wifi à **123.000 FCFA**

Bénéficiez d'une Connexion Haut Débit de 1 Mbps à partir de **30.000 FCFA**

Brazzaville : Avenue Alphonse Fondere, Immeuble C.N.S.S, 1er étage, Centre-ville, République du Congo
 Pointe-Noire : Avenue Charles De Gaulle, Centre-ville (en face de l'hôtel MIGITEL), République du Congo
 Téléphones : 00242 05 545 07 60/ 06 950 53 02/ 06 888 81 81
 Courriel : support@amc-telecom.com
 Web : www.amc-telecom.com



Promotion spéciale

Ordinateurs portables **acer**

Acer Aspire E1-570



Spécificités

- * Intel Core i5-3337U, Système Windows 8
- * 1.8 GHz with Turbo Boost up to 2.7 GHz
- * 4 GB DDR3 Memory, 500 GB HDD
- * 15.6" HD LED LCD, HD WEBCAM
- * French keyboard, DVD-Super Multi DL drive

Prix : **479.000** TTC

Acer Celeron (Rouge et Gris)



Spécificités

- * Intel Celeron, Processor (2.2 GHz), Système d'exploitation Windows 7
- * 4 GB DDR3 Memory, 500 GB HDD, 15.6" HD LED LCD, HD WEBCAM
- * French keyboard, DVD-Super Multi DL drive

Prix : **265.000** TTC

Acer Aspire V5-131



Spécificités

- * Intel Celeron
- * Système d'exploitation Windows 7
- * 2 GB DDR3 Memory, 320 GB HDD
- * 11.6" HD LED LCD, HD WEBCAM
- * French keyboard, DVD-Super Multi DL drive

Prix : **259.000** TTC

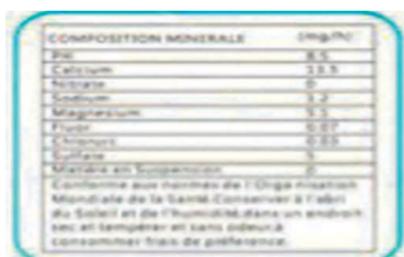


Avenue Alphonse Fondere, Immeuble C.N.S.S, City-center, Centre-ville, Brazzaville, République du CONGO
 Tel: 00242 05 381 34 34/ 06 881 34 34 - Courriel: info@terratech-cg.com - Web: www.terratech-cg.com



Dans le souci de l'augmentation de la productivité et la promotion de son produit, la société "JAM-JAM CONGO", spécialisée dans la production et la distribution de l'eau minérale en bouteilles plastiques dont le siège se trouve à Pointe-Noire, recherche des partenaires pour s'associer à elle pour un partenariat gagnant-gagnant.

Contact :
 05 556 99 08 / 05 335 29 06
 E-mail : jamjamcongo@yahoo.com





CIEHC-2 : Deuxième Edition de la Conférence Internationale & Exposition sur les Hydrocarbures au Congo
14-16 Avril 2014, Brazzaville, République du Congo
«Valoriser de Nouvelles Ressources en Hydrocarbures et Renforcer les Infrastructures du Secteur de l'Aval Pétrolier pour
Accompagner le Plan de Développement National 2012-2016»
Site web: www.ciehc.com

Communiqué de Presse

Le Gouvernement de la République du Congo, par le biais du Ministère des hydrocarbures de la République du Congo et en partenariat avec la Société AME Trade Ltd UK organisera du 14 au 16 avril, au Palais des Congrès de Brazzaville, la Deuxième Edition de la Conférence Internationale et Exposition sur les Hydrocarbures au Congo (CIEHC-2). Cet événement d'envergure internationale a pour thème principal: « Valoriser de nouvelles ressources en hydrocarbures et renforcer les infrastructures du secteur de l'aval pétrolier pour accompagner le Plan de Développement National 2012-2016 ».

La CIEHC-2 s'est donnée l'option de se tenir tous les deux ans. Et, au demeurant elle s'est déjà établie comme la plate forme de rencontre la plus importante de l'industrie des hydrocarbures dans la sphère du golfe de guinée.

De façon pratique la CIEHC-2 s'articulera autour de trois journées de présentations à caractère scientifique et technique, appuyées par des ateliers interactifs et suivies d'excursions touristiques.

Il convient de noter si opportunément, que la Première Edition de la CIEHC qui s'était tenue à Brazzaville du 4 au 6 octobre 2011 avait été un véritable succès avec la participation de plus de 500 participants, 51 intervenants et 27 exposants venant de 23 pays.

Ainsi, la République du Congo se détermine aujourd'hui comme acteur majeur de l'industrie des hydrocarbures en Afrique, et compte notamment parmi les cinq premiers pays producteurs.

A l'évidence, en participant à la CIEHC-2 vous aurez l'opportunité de découvrir les potentialités immenses que regorgent l'industrie congolaise des hydrocarbures, à savoir :

Découvrir le potentiel des zones profondes, pré-salifères, post-salifères et zones pétrolières profondes du Congo. L'exploration est en cours et des découvertes

encourageantes ont été faites.

Cependant, de nombreuses zones restent encore inexplorées. Les blocs pétroliers on shore dans le bassin de la cuvette congolaise existent, mais sont encore sans valorisation significative.

Apporter des solutions techniques pour la rénovation des champs pétroliers matures et des gisements à faibles rendements.

Les champs pétroliers matures à l'image de ceux des permis de Madingo Marine VI et Marine VII pourraient avoir une production plus prometteuse avec une technologie d'extraction plus pointue. Il existe un potentiel de développement des gisements marginaux avec l'utilisation de nouveaux procédés telles que la fracturation hydraulique dans les champs de Mengo-Bindi-Kundji, ou l'injection de vapeur dans le champs Emeraude.

Les compagnies de services permettent d'entreprendre d'autres opportunités allant de nouvelles découvertes à des projets de grande envergure tel que : Moho Nord où des investisseurs nouveaux et existants vont injecter 10 milliards de dollars USD, afin de produire l'équivalent de 140 000 barils par jour (bep/j) d'ici 2017. Récemment, une découverte d'hydrocarbures a été faite à Nene Marine I, faisant partie du permis Marine XIII ;

Le projet Lianzi, en cours de développement par différents partenaires, devrait connaître une production s'élevant à 46 000 bjp d'ici 2015, et l'investissement pourrait dépasser 2 milliards de dollars.

Les réserves du Congo en gaz sont estimées à plus de 100 milliards de mètres cubes. Cependant, de faibles quantités sont traduites en termes monétaires. Les projets destinés à valoriser les ressources de gaz au Congo sont représentés essentiellement à ce jour par la Centrale Electrique du Congo (CEC), qui utilise le

gaz des réserves pétrolières de Mboundi ; celles-ci permettront à terme de construire à Djeno une nouvelle centrale électrique d'une puissance de 300 à 450 MW. Ce projet sera davantage renforcé par le gaz devant provenir de l'exploitation des gisements du permis de Litchendjili.

Se familiariser avec le nouveau cadre juridique et fiscal du secteur pétrolier et gazier, dont les évolutions découlent d'une adaptation aux tendances actuelles de l'industrie mondiale des hydrocarbures, en remplacement du cadre en application depuis 1994 et qui connaît des insuffisances.

Les entreprises opératrices, ainsi que les experts et les consultants pourront également confronter leur point de vue sur la politique du Congo en matière de Contenu Local, la formation, le développement durable et la révision des textes sur l'hygiène, la sécurité industrielle et l'environnement.

Il sera porté aussi à la réflexion, les conditions possibles d'identification des projets de pétroles non conventionnels susceptibles de correspondre à la récupération d'entre 500 millions à 2,5 milliards de barils de réserves de sables bitumineux.

Explorer le secteur en aval de l'industrie du pétrole, y compris le projet d'une nouvelle raffinerie, avec de capacités nouvelles de stockage, de transport et de distribution des produits pétroliers.

Date: 30.01.2014

Pour toute information, veuillez contacter :
-Demande du Programme, Brochure et Inscription

Comité d'organisation
Email : ciehc@ametrade.org Tel : + 44 (0) 207 700 4949
-Demande partenariat média ou accréditation presse
Service Marketing
Email: patricia@ametrade.org Tel : +237 78 57 01 01 ou +242 06 858 96 59

Sous le Très haut-patronage de Son Excellence Monsieur Denis SASSOU N'GUESSO
Président de la République, Chef de l'Etat

Thème principal:



Valoriser de Nouvelles Ressources en Hydrocarbures
et Renforcer les Infrastructures du Secteur de l'Aval
pétrolier pour accompagner le Plan de
Développement National 2012-2016

Deuxième Edition de la Conférence
Internationale & Exposition sur les
Hydrocarbures au Congo



14 - 16 Avril 2014

Palais des congrès, Brazzaville, République du Congo

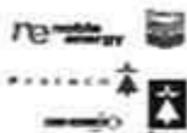
SPONSOR PRINCIPAL



SPONSOR PLATIN



SPONSORS OR



SPONSOR ARGENT



SPONSORS BRONZE



SPONSOR ASSOCIE



SPONSORS SESSION



ORGANISE PAR



CHRONIQUE

Le Ravy

Connaissez-vous le festival Ravy ? Eh bien, il gagne à être connu, car les Rencontres d'arts visuels de Yaoundé sont un festival international qui se tient tous les deux ans depuis 2008 à Yaoundé, capitale du Cameroun. Durant une semaine, la ville vit au rythme d'interventions artistiques, de performances publiques, d'expositions de travaux en salle, dans une galerie, un musée ou un espace culturel. Les artistes proviennent de tous les horizons afin de présenter leurs œuvres de peinture, sculpture, photographie, vidéo d'art, et naturellement cette plateforme offre une opportunité pour les artistes qui enrichissent leurs échanges et rencontres ainsi que plus de mécènes avec la tenue d'ateliers aussi bien sur la pratique des arts que sur le management de projets culturels.

On doit cette initiative heureuse à une collaboration qui a uni l'association les Palettes du Kamer sont le Crane, un centre de ressources de France basé en Bourgogne. Il faut savoir que les Palettes du Kamer est une association d'artistes plasticiens camerounais fondée en 2004 à Yaoundé dont le but était la promotion des œuvres, l'épanouissement des artistes plasticiens. Et il faut bien admettre qu'avec ses dix ans d'existence, le Ravy s'avère une expérience concluante.

Si en 2010, les artistes qui venaient de France, de Pologne, d'Allemagne, du Togo, du Nigeria, d'Israël, de Hollande, du Japon et du Cameroun constituaient une vingtaine de personnes, toutes de grands talents, rompues aux exigences des différents festivals à travers le monde, 2014 nous aura présenté un cru exceptionnel tant par sa densité que par sa diversité. La quatrième édition du festival Ravy qui s'est tenue du 7 au 13 avril 2014 a accueilli de nombreux artistes locaux et internationaux autour d'expositions multiformes et d'art-performances. Une fois de plus et depuis six ans, on s'est rencontré, on a partagé des expériences et posé de nouveaux jalons dans l'écriture artistique contemporaine. De nombreux curateurs et professionnels de l'art contemporain ont permis que l'on progresse d'un cran dans le développement des réseaux, la critique et l'analyse des concepts.

De nouveaux talents ont émergé, et l'on a senti l'encouragement et l'attachement pour l'exploration de discours nouveaux, des démarches innovantes incitant à accorder à Yaoundé le statut particulier de plaque tournante des arts visuels en Afrique. Une trentaine d'artistes venus de dix pays ont participé à cette biennale, sous la direction curatoriale de Jean Voguet (France), Martin Baasch (Allemagne), Jude Anogwih (Nigeria) et Landry Mbassi (Cameroun). Plusieurs lieux partenaires se sont investis pour couvrir le festival, à savoir l'Institut Goethe, l'IFC Yaoundé, la Galerie d'art contemporain, le musée La Blackitude, l'Othni, etc. Que fallait-il de plus pour être reconnu sur la route des festivals ?

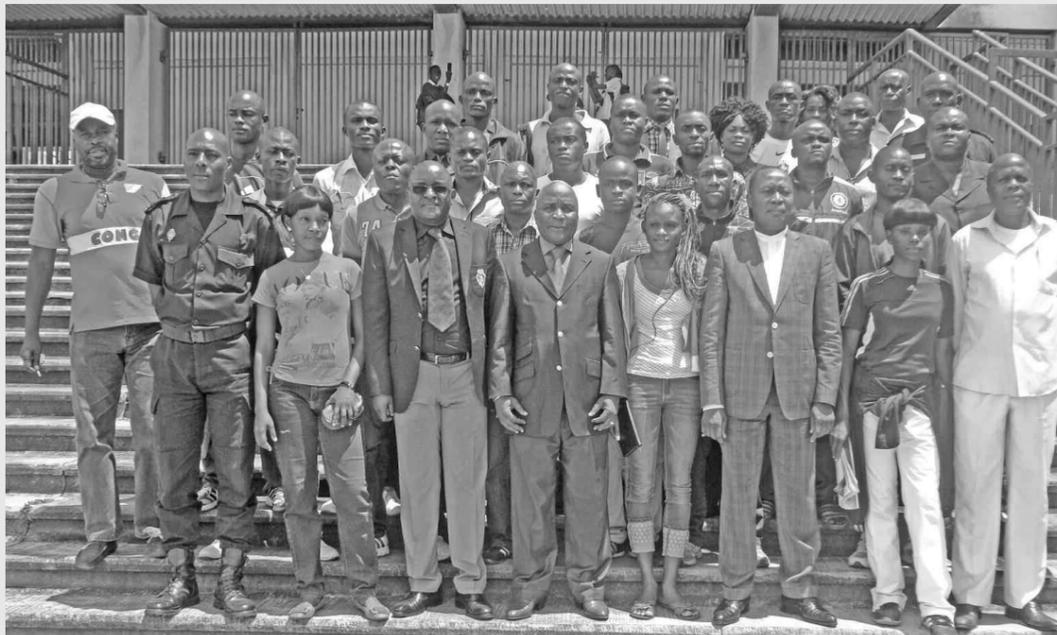
L'ambition d'établir des échanges entre artistes du Nord et du Sud et de faire du festival une référence dans le monde de l'art contemporain est quasiment tenue, il s'agit à présent de maintenir cet acquis. Car il faut dépasser le cap des deux cents visiteurs qui abondent aux vernissages, de la presque centaine pour les projections vidéo en salle, et des cinq cents approximatifs qui assistent aux performances tenues dans les rues de la ville.

Ferréol-Constant-Patrick Gassackys

FOOTBALL

Les arbitres congolais désormais jugés sur la base de la performance

Sur près de cent arbitres, seuls cinquante-quatre ont satisfait à l'évaluation trimestrielle imposée par la Fédération internationale de football association (Fifa) et organisée par la Fédération congolaise de football (Fécofoot).



Un échantillon des arbitres congolais sélectionné pour officier les matchs du championnat national et les responsables de la Fécofoot (Photo Adiac)

Le président de la Fécofoot leur a rendu hommage le 11 avril à la salle de communication du Centre national de formation de football d'autant que ce sont eux qui vont désormais officier les matchs du championnat national d'Elite 1. Leur désignation pourrait soigner l'image de la compétition si et seulement si ces hommes en noir exercent leur métier selon les règles de l'art. « L'ossature ici présente que vous constituez, est celle qui a répondu positivement aux attentes de la Fécofoot pour assurer le bon déroulement du championnat national d'Elite direct Ligue 1 courant la saison 2013-2014. Permettez-moi de vous dire ma gratitude pour votre dévouement sans cesse renouvelé de servir le football en général et la Fécofoot en particulier. Félicitation pour être sortis du lot à l'occasion. Ce qui in fine vous donne-

rait l'opportunité de prétendre figurer sur les listes de test FIFA 2015 », a déclaré Jean-Michel Mbono.

Le président de la Fécofoot a commenté que l'inscription sur les listes des tests de la FIFA ne devrait plus être un droit exclusif des seuls arbitres internationaux comme cela a été une pratique par le passé. Celle-ci sera désormais subordonnée aux performances finales dont fera montre chacun des arbitres au cours de la compétition. « Pour le test FIFA à venir, ne figureront sur la liste ou ne devraient prétendre à la qualité de candidat sur la liste des test de la FIFA 2015 pour le compte de la Fécofoot, que seuls les arbitres fédéraux ou internationaux qui se sont le mieux distingués courant le championnat national d'Elite direct Ligue 1 2013-2014 », a souligné Jean-Michel Mbono. Les autres critères pour l'inscription sur la liste

des tests FIFA (subjectifs ou discriminatoires) qui ne privilégiaient pas les performances réalisées par les candidats courant des compétitions officielles, parce que ne favorisant pas d'émulation sont selon lui, d'un passé révolu. Ce sera peut-être l'une des mesures qui peut rehausser le niveau de l'arbitrage national. Actuellement sa côte au niveau continental a baissé. Il n'y a qu'à suivre les compétitions de haut niveau pour s'en convaincre. Aucun des arbitres internationaux congolais n'est retenu dans les compétitions internationales mises à part les phases préliminaires de la Ligue africaine des champions et de la Coupe africaine de la Confédération. Le président de la Fécofoot les a invité à donner le meilleur d'eux-mêmes afin de relever le défi de replacer l'arbitrage congolais dans la tête du peloton de la CAF.

James Golden Eloué

MUSIQUE

L'orchestre Génération Pessela lance son premier album

La sortie officielle de l'album **Pire Masta** (supports CD et DVD) aura lieu le 19 avril à Brazzaville

Pire Masta signifie en français « Un vrai ami ». Les cinq chansons qui composent cet opus sont chantées en lingala et jouées dans un style folklore : *Vision 2014-2013*; *Pire Masta*; *Génération Pessela*; *Hommage à un ami*; *Pessela sur Pessela*. Dans *Hommage à un ami*, l'artiste rend hommage à l'un de leurs amis mort en 2013 dans un accident de la circulation. Il pense que l'artiste ne meurt jamais et qu'il vit à travers ses œuvres. *Pire Masta* est son premier album mis sur le marché des disques grâce à un homme que Dieu a touché pour le produire. « Il nous aide à mettre cet album dans les bacs, son lancement est pour le 19 avril. C'est

une joie que nous exprimons auprès du producteur. Depuis que l'orchestre Génération Pessela existe, nous n'avons jamais eu de producteur. Nous lui disons un grand merci », indique Bic rouge, le leader du groupe. En effet, un spectacle est prévu le jour du lancement de cet opus. Plusieurs artistes musiciens et comédiens y sont invités, notamment Dj Migo one, les Endoches, Dj Amaroula de la RDC et Pululu.

Bic rouge apporte une touche particulière à cet album. « La différence se situe au niveau des notes et de la sonorité. Quand vous écoutez l'album *Pire Masta*, vous sentez la différence, son arrangement est impeccable », prévient-il.

De son vrai nom Bethany Nguitoukoulou, le leader du groupe Génération Pessela - alias Bic rouge - donne à travers son opus

des conseils aux vrais amis qui n'ont pas droit aux bagarres et aux disputes. Pour lui, les vrais amis ne se disputent pas ; si cela leur arrive, c'est qu'il y a quelque chose de louche. « Soit ils se disputent pour l'argent, la femme, l'ivrognerie soit l'un a volé l'autre », affirme-t-il.

Bic rouge s'est formé à l'école du dimanche. Né dans une famille chrétienne, l'inspiration lui vient du très haut, de l'environnement et des faits sociaux. En 2007, il crée son orchestre et voyage la même année au Cameroun pour poursuivre ses études de musique. En 2011, Bic rouge rentre au pays et participe à de multiples prestations, invité par ses collègues. L'artiste a tenu à remercier les managers qui reconnaissent les œuvres de l'esprit. Il leur a demandé de ne pas « limiter les artistes ».

Rosalie Bindika

ARRESTATION D'OMAR EL-BÉCHIR

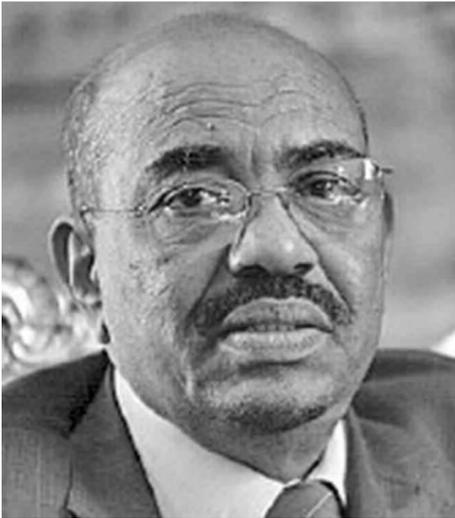
La CPI stigmatise la non-coopération de la RDC

La juridiction internationale estime que la RDC n'a pas respecté son obligation de coopérer pleinement avec elle en ne procédant pas à l'arrestation et à la remise du président soudanais à la Cour pénale internationale (CPI) lors de son dernier passage à Kinshasa en marge du 17e sommet de Comesa.

Tous ceux qui ont pensé que l'affaire Omar El-Béchir était désormais classée sans suite après la dernière visite à Kinshasa de la procureure de la CPI devraient vite déchanter suite à la menace à peine voilée que fait cette haute juridiction internationale sur la RDC et ses autorités. La CPI, qui tient mordicus à voir le président soudanais ployant sous le coup d'un mandat d'arrêt international être déféré à la Haye, n'apprécie guère le fait que la RDC l'a laissé filer alors qu'il participait en février au 17e sommet du Comesa tenu à Kinshasa. Le chef de l'État ougandais aura passé deux jours sur le sol congolais (soit du 26 au 27 février) sans qu'il ne soit inquiété alors que la CPI attendait que la RDC exécute le mandat d'arrêt émis à son encontre en tant qu'État partie au traité de Rome. Rien n'a été fait et Omar Béchir est rentré dans son pays en toute quiétude. L'attitude des autorités de Kinshasa n'a pas été du goût de la CPI qui y voit un refus délibéré de coopérer conformément aux engage-

ments auxquels elles ont librement souscrits.

Le dernier développement de cette affaire, c'est l'option prise par la CPI de s'en référer au Conseil de sécurité des Nations unies et à l'assemblée des États parties au Traité de Rome. La chambre préliminaire II de la CPI qui pilote cette requête incrimine la RDC de n'avoir pas procédé à l'arrestation d'Omar Béchir lors de son séjour à Kinshasa les 26 et 27 février. La CPI se fonde sur l'obligation qui lie les États signataires du Traité de Rome qui ont été tous joints, au regard des crimes commis au Darfour, de coopérer pleinement. Dans plusieurs milieux politiques au pays, l'on ne s'explique pas le revirement de la CPI vis-à-vis de la RDC qui passe pourtant parmi ses meilleurs élèves. Nonobstant toutes les explications fournies par la RDC, rien ne semble convaincre la CPI. Dans ses explications, la RDC a toujours évoqué ses obligations vis-à-vis du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (Comesa) qui a invité le chef d'État soudanais. En plus de cela, la RDC s'en tiendrait à l'option levée lors d'un sommet de l'Union africaine où les États membres ont été en-



Le président Omar El Béchir

joint à ne pas livrer à la CPI un président en fonction. La requête de la CPI étant déjà transmise au Conseil de sécurité et à l'assemblée des États parties au Traité de Rome, il appartiendra à ces deux institutions de délibérer en prenant des mesures qui s'imposent, indique-t-on. Quelle sera la nature des sanctions qui seront éventuellement infligées à la RDC au cas où la CPI obtenait gain de cause ? Nul ne le sait. En tout état de cause, nombreux sont les observateurs qui assimilent la démarche de la CPI à un acharnement, ou mieux, à un vil chantage destiné à faire fléchir la RDC dans sa position.

Alain Diasso

AVIATION CIVILE

La RDC crée une nouvelle compagnie aérienne

La naissance de « Congo Airways » signe la liquidation pure et simple des Lignes aériennes congolaises (LAC).

Le gouvernement congolais, par les ministres du Portefeuille et de Transports, a annoncé, le 11 avril à Kinshasa, la création d'une nouvelle compagnie aérienne nationale. Cette dernière, distincte, selon le gouvernement, des LAC, vouées à la liquidation pure et simple, s'appellera « Congo Airways ».

Selon les informations livrées à la presse, le capital social de cette nouvelle compagnie nationale sera constitué par trois catégories de partenaires. Il s'agirait d'abord des actionnaires nationaux, c'est-à-dire l'État congolais ainsi que des personnes physiques et morales de nationalité congolaise.

On notera, ensuite, l'apport des actionnaires privés. La préférence, de l'avis du gouvernement congolais, est pour des actionnaires spécialisés dans le domaine de l'aviation civile. Par ailleurs, une quote-part du capital de « Congo Airways » serait aussi réservée aux salariés, en vue de les responsabiliser et les motiver à contribuer à la vie et au développement de la compagnie.

Pour le ministre de Transports, Justin Kalumba, « Congo Airways devra être une compagnie de référence dans le secteur aérien, un repère visible qui devra symboliser, parmi tant d'autres signes, la renaissance de toute une Nation ». « Pour cela, notre compagnie sera



Le Léopard volant, symbole des défuntes LAC

dotée d'aéronefs de nouvelle génération. Son personnel sera formé et hyper qualifié », a-t-il souligné, parlant de l'image que le gouvernement veut donner à cette nouvelle compagnie aérienne.

La mise en œuvre de ce projet est prévue en trois phases. Il s'agit, selon le gouvernement représenté par les deux ministres, de celles de l'exploitation des vols domestiques, ensuite des vols régionaux et enfin des vols internationaux. « Chaque étape devant être maîtrisée avant de passer à l'étape suivante », a-t-on précisé.

Adieu le "Léopard volant"

Cette décision du gouvernement congolais met définitivement fin aux attentes du personnel des LAC, qui espéraient voir relancer leur société. Dans plusieurs actions menées notamment auprès du gouvernement et autres institutions de la République, les agents et cadres des LAC, encadrés par leur syndicat, ont plaidé pour la relance de leur compagnie dont les actifs, selon eux, pouvaient permettre une action efficace au bénéfice de cette compagnie aérienne.

Ces agents et cadres des LAC ont, en effet, soutenu que la valeur des avoirs de cette société dont ses biens immeubles et ses avions pouvaient permettre de couvrir les dépenses

liées à ses dettes et à sa relance. S'opposant à la liquidation de cette société, ils ont allégué que la création d'une nouvelle société coûterait plus cher que la relance des LAC.

Au moment où le gouvernement met en exécution sa décision de la création d'une nouvelle société, des questions persistent sur la situation de ce personnel des LAC, qui devra assurément attendre la résolution de ses problèmes ou des réponses à ce qui reste de ses revendications.

Lucien Dianzenza

DISPARITION

Bomboko Lokumba s'en est allé

Parti au mois de mars pour des raisons de santé en Belgique, le patriarche Justin Marie Bomboko Lokumba Iselenge est décédé le 10 avril aux environs de 14h à l'hôpital Saint-Luc de Bruxelles. Pour l'heure, le deuil se tient à sa résidence située sur l'avenue Niwa à Binza Pigeon. Les funérailles auront lieu le 21 avril à Gombe.

La nouvelle de sa mort a circulé avec insistance dans l'après-midi à Kinshasa semant une profonde désolation tant dans sa famille biologique que politique. Ces dernières années, l'état de santé du patriarche s'était détérioré. Pour autant, âgé de 85 ans, papa Bomboko avait gardé toute sa lucidité jusqu'à la fin de sa vie, en dépit de sa fragilité. Originaire de la province de l'Équateur, le défunt avait exercé plusieurs fonctions politiques en RDC. Il était au premier rang lors de l'accession du pays à l'indépendance, en tant que ministre des Affaires étrangères. Cela lui a valu la reconnaissance de toute une Nation avec son élévation quelques années avant sa mort au ti-



La signature de l'Acte d'indépendance en 1960 (archives belges)

tre de pionnier de l'indépendance. Dans son parcours politique, il y a eu aussi le Collège aux commissaires généraux sous Mobutu et même bien après, il a continué à servir son pays en tant que vice-président du Sénat, sa toute dernière fonction politique officielle.

L'homme avait continué, malgré tout, à faire profiter le pays de sa riche expérience. Il n'avait jamais quitté la vie politique, à en juger par ses contacts réguliers avec la classe politique, même celle qui n'a pas vu toutes les grandes étapes qui ont conduit ce grand pays à l'indépendance. Chaque fête d'anniversaire était une occasion pour les institutions du pays et la classe politique dans sa diversité de lui rendre un hommage mérité. L'on



Bomboko et son épouse lors de l'inhumation de l'aînée de ses enfants, Marie-Jeanne Bomboko (2008)

a compté parfois la présence, lors de ces réceptions privées en son honneur, des membres de la famille biologique du premier président de la République, Joseph Kasa-Vubu.

Pour certaines personnalités de renom dont le Pr Elikia M'bokolo, le patriarche Bomboko est une sorte de fil conducteur de l'histoire de la RDC. Sa mémoire d'éléphant a souvent été mise à rude épreuve lors des commémorations de la fête de l'indépendance. Une vraie bibliothèque pour les générations actuelles. En quittant pour la dernière fois la terre de ses ancêtres pour la Belgique, le patriarche a eu encore une fois une pensée pieuse pour ce pays. Ses enfants et petits enfants ont espéré jusqu'à la dernière minute son retour en forme, le rêve ne s'est pas réalisé. Qu'il repose en paix.

Laurent Essolomwa

VIE DES PARTIS

Le Palu s'enracine davantage dans le Bandundu profond

La pérennisation des idéaux de la gauche congolaise dont cette formation politique est le porte-étendard devrait dorénavant être privilégié.

Depuis que le Parti lumumbiste unifié a pris l'option de communier avec sa base via les descentes récurrentes de ses cadres effectuées sur le terrain, rien n'arrête plus la machine mobilisatrice mise en branle. Chacune des prestations des animateurs de l'équipe instituée à cet effet est couronnée de succès à l'image de la campagne menée récemment dans le Bandundu profond. Tout le mois de mars, Dovel Mpango et Jean Claude Manesa respectivement coordonateur chargé de la mobilisation et chargé d'implantation ont ratissé large en mettant sous leur coupe plusieurs villes et cités de ladite province.

De l'Idiofa à Dibaya Lubwe en passant par Mangai, Kalo, Mangala, Mdimbi, Lozo, Kikwit, Gungu et ailleurs, le message était passé cinq sur cinq. Les missions confiées à cette équipe par le secrétaire général et chef du parti, le patriarche Antoine Gizenga, ont été accomplies de manière satisfaisante



Jean Claude Manesa haranguant la foule à Idiofa

comme l'attestent les adhésions massives enregistrées par rapport à l'idéal du parti. Après le drame survenu au siège du Palu le 30 novembre 2013, la descente sur le terrain de ces deux cadres du Palu tenait non seulement à réarmer moralement les militants, mais aussi à les conscientiser par rapport aux enjeux politiques à venir. Partout où ils se sont déplacés, Dovel Mpango et Jean Claude Manesa ont mis une emphase particulière sur la nécessité pour les militants du Palu habitant Idiofa et ailleurs de résister contre toute forme de pression exercée sur eux par les oiseaux de mauvais augure qui se sont donné pour objectif de déstabiliser le parti. Depuis 1960, ont-ils fait savoir, ces traitres n'ont cessé de s'illustrer par un comportement aux antipodes du progrès au point de fissurer l'édifice nationaliste. Cette fois-ci, le discours du Palu se cristallise autour de l'unité du parti laquelle passe inévitablement par la cohésion des fils et filles du Bandundu. D'où l'appel leur lancé par Dovel Mpango et Jean Claude Manesa pour qu'ils bannissent à jamais dans leur comportement la haine et le tribalisme. En lieu et

place, l'unité du Congo, la lutte pour le triomphe de l'idéologie lumumbiste et la pérennisation des idéaux de la gauche congolaise dont le Palu est le porte-étendard devraient être privilégiées.

Concernant les échéances électorales à venir, les orateurs ont lancé un vibrant appel aux militants pour qu'ils s'approprient le processus électoral en cours de sorte à se préparer en conséquence. Le discours a été capté par les militants présents à Idiofa qui n'ont pas manqué de réaffirmer leur attachement au secrétaire général et chef du Parti Antoine Gizenga et au secrétaire permanent et porte-parole Willy Makiashi.

Cette campagne de sensibilisation amorcée par le duo Dovel Mpango et Jean Claude Manesa a permis de battre le rappel des troupes après la vague occasionnée par Laure Kawanda dans son intention de nuire à l'unité du parti. Tous ceux qui étaient tentés de la suivre dans son schéma déstabilisateur ont vite regagné les rangs. « Ils ont compris de quel côté se situait leur avenir politique et celui du Congo », a lâché Dovel Mpango.

Alain Diasso

NORD-KIVU

L'éruption du volcan Nyamulagira est à craindre

Ce volcan connaît une très forte activité qui peut mener à une éruption dans les prochains jours, a récemment révélé l'Observatoire volcanologique de Goma tout en indiquant que cela ne représente aucun danger pour les populations locales.



Le volcan Nyamulagira situé à l'extrême est de la RDC

Les experts volcanologues de l'Observatoire volcanologique de Goma tirent d'ores et déjà la sonnette d'alarme sur une probable éruption du volcan Nyamulagira d'où il est observé ces derniers temps une forte activité. C'est dans ce sens qu'il faudrait décrypter la démarche effectuée récemment par le volcanologue, Kaso Karume, auprès du gouverneur du Nord-Kivu, Julien Paluku, tenu informé des risques qu'encourt ce site volcanique. Situé à une vingtaine de kilomètres au nord de Goma (province du Nord-Kivu) frontalière du Rwanda, ce volcan présenterait par ces temps qui courent des signaux inquiétants de reprise d'activités pouvant déboucher sur une éruption, a indiqué Kaso Karume. Toutefois, cette activité volcanique n'aura aucune incidence sur la vie des populations, ni sur le volcan voisin Nyirangongo où il est observé une activité normale. L'intense activité du volcan Nyamulagira de ces derniers jours ne représente également

aucun danger pour les gorilles de montagne et les autres animaux qui y vivent, a rassuré le volcanologue.

« De coutume, le Nyamulagira verse sa lave dans (la réserve du parc naturel) des Virunga, il n'y a aucun danger pour les habitants de Goma et de ses environs », a ajouté le scientifique. Et Kaso Karume d'indiquer que la prudence est requise notamment dans la consommation des légumes plantés dans les périmètres, lesquels légumes devraient dorénavant être nettoyés. Pour rappel, les dernières éruptions du Nyamulagira avaient eu lieu en janvier 2010, en mai 2004 et en novembre 2006 et n'avaient touché aucune habitation. Toutefois, précisent les scientifiques, ses scories et cendres volcaniques encore visibles peuvent en revanche polluer l'atmosphère dans un rayon important.

Alain Diasso

PROCÈS EN APPEL DE THOMAS LUBANGA À LA CPI

Le verdict pas avant le début de 2015

La Cour pénale internationale (CPI) vient de reporter à une date indéterminée les audiences en appel dans l'affaire Thomas Lubanga.

Ce n'est en tout pas demain que sera rendu le jugement définitif sur l'affaire Thomas Lubanga. Il y a encore de beaux jours à tenir, peut-être que le dénouement pourrait intervenir au milieu de l'année 2015. Des sources proches de la CPI, il ressort que la procédure à cette étape d'appel est encore longue. Le fait que les audiences initialement prévues les 15 et 16 avril ont été reportées à une date indéterminée rajoute à l'incertitude. Pour l'instant, les juges n'ont pas encore fixé de nouvelle date pour ces audiences, quand bien même certaines indiscretions annoncent la reprise du procès entre le 5 et le 6 mai prochain. Beaucoup de temps risque de s'écouler avant la décision de l'appel, préviennent certaines sources. En projetant le premier trimestre de 2015 comme échéance probable pour le prononcé de la sentence fi-

nale dans ce procès qui tient en haleine de nombreux Congolais, le condamné aura alors déjà purgé les deux tiers de sa peine, soit neuf ans, dans la prison de la CPI, fait-on observer.

Pour l'heure, les juges de la chambre d'appel à la Haye sont en passe d'auditionner, par vidéo conférence, deux témoins dont le chef du village de Bogoro. Ce dernier sera interrogé sur les conséquences des crimes commis en février 2003 sur la communauté. Les avocats de Thomas Lubanga tiennent, quant à eux, à se rendre à une destination encore gardée confidentielle par la Cour pour établir un contact avec ces témoins-clé dont la déposition est très attendue. Entre-temps, le greffe avait expliqué début avril que la présentation de deux témoins convoqués par la défense était pour l'instant « matériellement impossible ».

L'on ne sait prédire à ce niveau le dénouement de ce dossier judiciaire. Pour rappel, c'est le procureur de la CPI et la défense qui avaient fait appel du jugement rendu en juillet 2012, lequel jugement condamnait à quatorze ans de prison l'ex-chef milicien. Ce dernier avait été reconnu coupable de crimes de guerre pour avoir enrôlé des enfants de moins de quinze ans dans ses troupes et les avoir fait participer aux hostilités en l'Ituri (Province Orientale) en février 2003. La défense continue de solliciter l'acquiescement de l'incriminé estimant qu'il n'était pas présent le jour du massacre tandis que le procureur estime trop clémente la peine de quatorze ans infligée à l'ex-chef de l'UPC. Dossier à suivre.

Alain Diasso



Thomas Lubanga

TRANSPORT EN COMMUN À KINSHASA

Les sites de contrôle technique ne subissent pas encore d'engouement des véhicules

Les propriétaires des véhicules et leurs chauffeurs disent attendre les derniers moments du moratoire de l'autorité urbaine.

À moins de trente jours de l'expiration du deuxième moratoire du gouverneur de la ville-province de Kinshasa, André Kimbuta Yango, sur le contrôle technique et autres exigences aux véhicules affectés au transport en commun, pas toujours d'engouement dans les quatre sites retenus. Même à travers la ville, des véhicules ne répondant pas aux normes de transport continuent à circuler.

Les statistiques de ces centres situés dans les installations de la Fikin et de l'Ista ainsi qu'à Kingabwa et à la 11^e rue Limete n'indiquent qu'une légère et « insignifiante » augmentation de visites des véhicules par rapport à la période d'avant les deux moratoires de l'autorité urbaine.

Attendre les derniers moments Les propriétaires des véhicules et leurs employés, les chauffeurs, disent ne pas être pressés de s'acquitter de ces obligations. « La validité du contrôle technique est de six mois. Si je le fais aujourd'hui alors que nous bénéficions du



Un contrôle de routine de la police sur les artères de Kinshasa

moratoire, ça sera une perte. Je vais, peut-être le faire aux derniers jours pour bénéficier du temps de grâce qu'on nous a accordé », a souligné un propriétaire des taxis-bus 207.

Ces derniers continuent également à compter sur le laxisme qu'on a toujours constaté dans le suivi de l'exécution des mesures et autres décisions prises par les autorités congolaises.

Plus d'autre moratoire

Le gouverneur de la ville-province de Kinshasa a, de son côté, prévenu sur la non-existence d'un autre moratoire, en dehors de ce qui va expirer dans moins d'un mois. Pour André Kimbuta Yango, en effet, le sursis décidé il y a deux semaines, est le dernier. L'autorité urbaine s'est dite pas prête à accorder un autre moratoire aux propriétaires de ces engins affectés au transport en commun dans la capitale congolaise.

« Ne vous attendez plus à un autre moratoire car il y en aura plus. Celui-ci est le dernier », a prévenu le gouverneur dans un message adressé aux Kinois.

Dans cette communication, André Kimbuta a donné quarante-cinq jours aux propriétaires des véhicules affectés au transport en commun afin de se conformer au contrôle technique et aux couleurs du drapeau national. Mais, selon le gouverneur, la taxe de cir-

culatation, la souscription à la police d'assurance, le permis de transport et autres exigences n'étaient pas soumis à ce sursis.

Selon cette détermination de l'autorité urbaine, à l'expiration du délai de grâce, les services selon déployés sur toutes les artères de la ville-province en vue de procéder au contrôle de la conformité à ces exigences. Des sources proches de l'autorité urbaine indiquent même que les dispositions sont en train d'être prises pour la stricte application de ces mesures. Selon ces sources, la ville apprête même la parade contre la grève que les transporteurs privés brandissent en vue de se soustraire à l'application des mesures prises. « Cette fois-ci pourra être la bonne », note-t-on dans ces milieux.

Les nouveaux lots de bus du gouvernement central et ceux de la ville-province de Kinshasa ainsi que les véhicules destinés à être donnés à crédit aux privés sont parmi les dispositions qui rassurent sur la réussite de l'application des dernières mesures sur le transport en commun.

Lucien Dianzenza

WOMEN WITHOUT BORDERS

Plaidoyer pour améliorer la position de la femme en Afrique

Les peintures, qui occupent la salle d'exposition de la Halle de Gombe, ont en partie pour fil conducteur le besoin explicite de la femme « multifonctionnelle » à ne pas être perçue seulement comme mère faisant valoir ses capacités à s'assumer en tant que leader ou acteur dans la société au même titre que l'homme.

Les tableaux à l'acrylique, à l'huile et en papier mâché valent le coup d'œil. Songi songi, une illustration des conciliabules auxquels se plaisent d'ordinaire les enfants avec leur mère se présente comme une invitation cordiale à l'entrée. À l'instar de Pendeza Pelinda, Tabitha wa Thuku met aussi la génitrice en scène dans Twin parade in green (double parade en vert). Ici, on la voit prendre soin de son « nouveau-né tout en tressant sa fille plus âgée et lui montrant comment (se) coiffer ». Pendeza Pelinda revient encore sur ce thème dans La Solitude alors que Safina Kimbokota l'effleure dans Land ownership (appartenance à la terre).

Gardiennne du foyer dont elle prend soin au quotidien, la femme aspire à jouer aussi d'autres rôles. Et comme le témoigne Stacey Gillian dans ses Fragments of society (fragments de la société) : « De notre existence à nos actions, il faut se battre pour vivre et être reconnu » reste à garder à l'esprit que « le combat pour s'améliorer est mondial », poursuit-elle. Pour sa part, le tableau en papier mâché « exprime la manière dont les femmes sont accueillies dans la société », comme des « fragments ».

Si Crista Uwase nous donne une version de sa vie en papier et colle au travers de son collage de pages de journaux et de revues titré My life in paper (ma vie en papier), c'est qu'elle a décidé de dire de la sorte un profond ressenti. La Rwandaise affirme : « les femmes n'ont jamais eu de vraie place dans le monde de la création et nous savons que ça reste un monde ré-

servé aux hommes ». On lit comme une sorte de tristesse dans ses propos lorsqu'elle ajoute : « Nous ne sommes nulle part dans l'histoire de l'art et peu importe nos efforts, nous ne sommes pas reconnues et même parfois ignorées... ». Mais il est clair qu'il ne faut pas y voir de l'abattement. Bien au contraire, elle pense que Women without borders constitue une belle opportunité de manifester le savoir-faire de la gent féminine. Et Crista Uwase de l'exprimer de la sorte : « Pour moi, une femme sans frontière est un passage opportun que nous devrions prendre pour découvrir les faces cachées de la créativité féminine qui n'a jamais vu le jour ».

Qui gouverne le monde ?

Mais encore, le leadership est souvent affaire d'hommes dans le monde non pas que la femme ne sache pas s'y faire mais qu'elle se trouve, quoique le succès du discours sur le genre soit relégué au second plan assez souvent encore en Afrique. Aussi, quand Anne Mwiti en vient à se demander Who rules the world ? (Qui gouverne le monde ?), sa peinture se veut évocatrice de bien de réalités. Il y est notamment question de « l'égal accès aux ressources, le rôle des femmes dans le développement économique et dans le management des ressources globales ». Par ce biais, elle laisse entendre que « le moment est venu pour les femmes de jouer un rôle dans les décisions de gouvernance ». Un impératif qui s'impose à elles dans leurs sphères d'action, un exercice à faire en toute conscience en tant que « femme, mère, épouse, collègue, amie, sœur » et vu que tous les espoirs sont permis, « pour-



Songi songi, toile de Pendeza Pelinda vue à l'entrée de l'exposition

quoi pas comme prochaine présidente ? ». Safina Kimbokota trouve également son mot à dire dans ce propos. Dans Land ownership (appartenance à la terre), elle présente les femmes en zones rurales quitte à s'insurger du fait que la plupart d'elles en Afrique dépendent du travail agricole pour survivre sans droit de possession de terrain. « Elles doivent travailler avec ce fardeau subissant en même temps le rejet de la communauté rurale ». Sa récrimination s'accompagne d'une affirmation : « Quand les droits sur la terre seront sécurisés le cycle de la pauvreté sera stoppé ».

Pour sa part, un peu en écho aux deux œuvres précédentes, Maria Naita choisit de mettre « la femme au centre de l'environnement social, économique et religieux » dans une de ses toiles sans titre. La vie y est présentée au travers « des yeux d'une femme active convaincue qu'il y a un meilleur moyen pour mettre en valeur l'héritage et l'écriture ». Elle partage sa lecture personnelle de cette toile en ses termes : « Ceux qui s'aiment partent, voyagent loin et nous font attendre avec espoir et amour. Ainsi, ceux qui restent travaillent dur : c'est ce qui fait que la femme active est un pilier dans notre environnement ».

Nioni Masela

MUSIQUE

L'album 13^e apôtre comportera quatre génériques

Le 20^e et dernier album de la carrière de Koffi Olomidé sera mis sur le marché à la fin de l'année 2014.

L'artiste, sur sa page Facebook, justifie la présence de ces quatre génériques par le fait que ce dernier album doit entièrement combler les attentes musicales de ses nombreux fans : les adeptes de la rumba ainsi que du style communément qualifié de « Ngwasuma ». Koffi Olomidé a déjà débuté le tournage et le montage des clips des chansons du dernier album de sa carrière musicale. Le patron du Quartier latin international enregistre cet album en compagnie de sa nouvelle équipe de chanteurs qu'il a surnommée les « 12 apôtres ». L'opus devrait comporter au moins vingt-six chansons et pourrait même faire l'objet d'un triple coffret de CD.

L'album « 13^e apôtre » ne met pas fin à la carrière du grand Mopao qui va continuer à se produire sur scène. En outre, l'artiste met également en place son label de production censé notamment découvrir et produire des jeunes talents. Par ailleurs, l'artiste se dit disposé à collaborer dans d'autres albums de ses collègues musiciens via des featuring. Koffi Olomidé avait déjà été le premier dans la musique congolaise à introduire le concept de double générique dans son album intitulé « Effrakata ». Il a également été le premier à produire un album de vingt titres, suivi aujourd'hui par de nombreux artistes.



Koffi Olomidé

Avant « 13^e apôtre », Koffi Olomidé a réalisé dix-neuf autres albums, notamment Ba la joie ; Ngounda ; Lady bo ; Diva ; Ngobila (1986), Rue d'amour ; Henriquet ; Elle et Moi (1989), Tcha Tcho ; Golden Star dans Stéphanie ; Les prisonniers dorment ; Koweit Rive Gauche ; Noblesse oblige ; V12 ; Loi ; Effrakata ; Bord Ezanga Kombo (Album sans nom) et Abracadabra.

Patrick Kianimi

CLASSEMENT-FIFA

La République démocratique du Congo progresse

La Fifa a publié le 10 avril à partir de son siège à Zurich (Suisse) le classement mensuel de ses pays membres. Pour ce mois d'avril, la République démocratique du Congo (RDC) a perdu quatre places, quittant la 84e pour se retrouver à la 88e position.

Les Léopards seniors A, doit-on faire remarquer, n'ont plus disputé des rencontres officielles de la Fifa depuis plusieurs mois, en dehors de la récente participation de la RDC à la troisième édition du Championnat d'Afrique des Nations (Chan) en Afrique du Sud où les Léopards Locaux (A') coachés par Santos Muitubile se sont arrêtés au deuxième tour, éliminés par les Blacks Stars du Ghana.

Soulignons que la RDC n'a plus de sélectionneur depuis près d'une année. Des dossiers de candidatures au poste de sélectionneur seraient actuellement



Les Léopards de la RDC

déposés à la Fédération congolaise de football association (Fécofa) avant que celle-ci ne transmette sa proposition au ministère des Sports. Aussi la nomination d'un sélectionneur -dont la préférence du gouvernement est celle d'un technicien local (de nationalité congolaise)- va-t-elle permettre à l'équipe nationale de la RDC

de reprendre ses activités, avec notamment des rencontres de préparation des éliminatoires de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) 2015 prévue au Maroc. Parmi une dizaine de candidatures en majorité des entraîneurs expatriés, l'on retrouve celle du Congolais Otis N'Goma Kondi, qui était sélectionneur adjoint

sous Robert Nouzaret, écarté à l'époque (2011) juste avant la dernière journée des éliminatoires de la CAN 2012 contre le Sénégal par le Français Claude Le Roy, successeur de Robert Nouzaret. Cela, en dépit d'une préparation déterminante des Léopards par Otis N'Goma, dont tout a été chamboulé par le nouveau sélectionneur à l'époque et qui a d'ailleurs pleinement assumé l'élimination de la RDC. Depuis le départ de Claude Le Roy en juin 2013 et la fin des éliminatoires du Mondial 2014, les Léopards A de la RDC sont totalement absents de la scène internationale, sans matchs Fifa (officiels et amicaux). Et cela influe certainement sur le classement. Et pourtant, la régression au classement-Fifa n'est pas de bon aloi car un bon classement intervient dans le tirage au sort des équipes pour les éliminatoires de la CAN 2015 qui pointent à l'horizon.

Classée 88e en ce mois d'avril, la RDC est 19e au niveau africain où la Côte d'Ivoire (21e rang mondial) est premier, suivi de l'Égypte (24e), l'Algérie (25e), le Ghana (38e), le Nigeria (45e), la Tunisie (49e), le Cameroun (50e), la Guinée Conakry (51e), le Mali (59e), le Burkina Fasso (61e), la Libye (62e), le Sénégal (63e), l'Afrique du Sud (66e), la Sierra Leone (71e), la Zambie (74e), le Maroc (76e), l'Ouganda (86e), le Gabon (87e). Sur le plan mondial, l'Espagne demeure première depuis son sacre mondial en 2010 en Afrique du Sud. L'Allemagne vient en deuxième position devant le Portugal qui réalise un gros exploit en se présentant sur le podium avec sa troisième place. La Colombie est quatrième, suivi de l'Uruguay, l'Argentine, le Brésil, la Suisse et l'Italie ; la Grèce clôture le top 10 mondial.

Martin Enyimo

DIVISION 1

Rojolu désillusionne Muungano à Kinshasa

Cette précieuse victoire accroît les chances de maintien de Rojolu au championnat national de football, alors que l'OC



SC Rojolu de Kinshasa vainqueur de Muungano de Bukavu

Muungano est définitivement condamné à la relégation à son championnat provincial.

Le Sporting Club Rojolu (Romelu et Jordan Lukaku) du Roger Lukaku a enregistré, le 10 avril, au stade Révérend-père-Raphaël-de-la-Kethule de Ryhove de Kinshasa, une précieuse victoire en cette fin de la première phase finale du championnat national de football -Division 1- face à l'Olympique club Muungano de Bukavu. L'unique but de la partie comptant pour la 14e journée du groupe B, a été inscrit à la 87e par l'attaquant kalambay du club tuteurée par l'ancien international congolais Roger Lukaku, au grand dam des joueurs du Sud-Kivu. En fait, un match nul aurait permis aux Olympiens de Bukavu de se maintenir à la Division 1. Cette défaite les oblige donc à quitter le championnat national de football.

Au classement, Rojolu totalise dix points

pour treize matchs livrés. Cette équipe joue son dernier match contre le Daring Club Motema Pembe. Dans ce groupe, il n'y pas de changement avec V.Club qui finit premier, suivi de Sanga Balende; les deux formations accèdent donc aux play-offs. Lubumbashi Sport se retrouve à la troisième position.

Dans le groupe A comme on s'y attendait, Mazembe et Don Bosco de Lubumbashi terminent en tête et se qualifient pour les play-offs. Les deux clubs dirigés par la famille Katumbi ont bénéficié du forfait infligé au FC MK de Kinshasa contre Dauphins Noirs avec effet d'entraînement, en dépit d'une sorte de contradiction qui a entouré la décision de la Ligue nationale de football (Linafoot) à ce sujet. L'on rappelle que la Linafoot a fixé la fin de la 19e édition du championnat national de football au 31 mai.

M.E.

PEINTURE

Quand l'art permet de transcender les frontières

L'exposition *Women without borders* offerte par l'Institut français (IF) s'est constituée en un nouveau point d'attache pour l'Ouganda, le Kenya, la Tanzanie, le Rwanda, la République du Congo et la RDC, la Nation hôte.

Il n'y a pas que la politique qui puisse réunir les six pays précités. Violet Nantume, Sheila Nakitende, Maria Naita, Stacey Gillian, Anne Mwiti, Tabitha wa Thuku, Safina Kimbokota, Crista Uwase, Tshiapota Scholastique, Marini Clariss, Pendeza Pelinda, Kezy Willys, Doctorovée Bansimba et Diane Miangounina le prouvent. Le rapprochement occasionné par l'exposition des quatorze plasticiennes, elle ferme ses portes le 19 avril à l'Institut français, est aussi un prétexte pour un échange-partage autour de la femme.

Une forte symbolique se dégage de Pinkie Swear (le serment du petit doigt). La toile de l'Ougandaise Stacey Gillian qui met en exergue deux mains aux auriculaires croisées ne cherche pas à conjurer le sort. Elle met plutôt en avant « la solidarité entre les

femmes malgré leur différence » et, par-delà, révèle « une sorte de pacte qui ne saurait être brisé ». Ainsi, sans aucune consultation préalable pour avoir éprouvé les vicissitudes de la vie, elles peuvent ensemble avec Tshiapota Scholastique dire « Plus jamais ça ». Les empreintes de mains d'aspect squelettiques avec le mot paix en guise de paume sont significatifs. Au moins la moitié des pays représentés dans *Women without borders* ont fait l'expérience des guerres, misères et viols décriés. Des expériences douloureuses, exprimées par les traces rouges visibles sur la peinture dont le bleu et le vert sont les couleurs dominantes, qui ont émaillé le parcours de ces pays aujourd'hui cinquantenaire.

Définitivement décidée à rallier ses sœurs, Stacey Gillian les appelle à faire un bloc commun quitte à se servir des ponts mis à disposition dans Bridges across. Dès lors, les différentes variations de couleurs et nuances sombres se perçoivent tels des « liens géographiques, religieux, politiques et socio-économiques entre les femmes ». Elles ont pour fonction d'agir contre le démon de la division face à « toutes les femmes unies. Les ponts sont alors comme des portails qui dissolvent les stéréotypes ». Quant à Sheila Nakitende, elle rappelle le destin commun de l'humanité symbolisée par une silhouette féminine en papier mâché que l'on devine clouée à une croix de par sa posture. Une perception que ne saurait contredire le titre *We share the cross* (nous partageons la croix). Une simple reconnaissance du fait qu'« en dépit de nos différences, nous sommes tous connectés, faisant fi des frontières qui existent réellement ». Car elle soutient : « La lutte, les efforts à fournir concernent tout le monde ».



Pinkie Swear (le serment du petit doigt), symbole de solidarité entre femmes

Nioni Masela

LUTTE CONTRE L'INSÉCURITÉ

La police souhaite une meilleure collaboration avec les populations

Une rencontre placée sous l'égide de Roland Bouiti Viaudo, maire de la ville, a réuni le 10 avril dans la salle de la mairie centrale, les chefs de quartiers et maires d'arrondissements avec les responsables de la police. Objectif : lutter contre le phénomène de criminalité qui sévit à Pointe-Noire.

L'activité a permis de faire une présentation de la situation sécuritaire au niveau du département et de renforcer la relation police-population. Gaétan Victor Oborabassi, directeur départemental de la police (DDPN) accompagné de Georges Kilebé commissaire centrale de la police, a présenté leur cartographie et les moyens dont ils disposent avant de rappeler la mission de la police et des chefs de quartiers.

Le phénomène d'insécurité qui sévit à Pointe-Noire depuis le début de l'année se caractérise par des vols dans des habitations opérés avec des armes blanches (arrache clou, cisaille, pince...) phénomène communément baptisé «kuluna». Selon le DDPN, 18 cambriolages, dont 2 tentatives, ont été enregistrées dans les quartiers Tchiali, Mbotla raffinerie, songolo et à Loandjili. Les voleurs (souvent des sujets centrafricains et de la RDC) opèrent entre 2 heures et 4 heures 30. Les victimes sont des personnes nanties ou propriétaires des antennes paraboliques.

Pour faire face à la situation, des opérations de riposte ont été lan-

cées autour des secteurs opérationnels créés en mai 2013, qui ont permis d'arrêter plusieurs voleurs. Parmi celles-ci figurent l'opération dénommée « U'kômu » (mot en langue vili qui veut dire la panthère) qui est une action spéciale de lecture de permis de conduire lancée depuis le 5 avril dernier. Mais dans le cadre de cette riposte, il a été constaté un manque de suivi de la population, donc des chefs de quartier censés prendre la relève. Aussi, les responsables de la police ont-ils souhaité une meilleure implication de ceux-ci, un renforcement de la relation entre eux et la police. Cela, pour une efficacité de l'action de lutte contre l'insécurité et pour répondre aux attentes des populations sur la sécurité. Les chefs de quartiers ont été invités à identifier les bandits, à les localiser et à s'assurer que l'étranger qui vit dans le quartier est en règle. « La responsabilité du chef de quartier et la mission de la police doivent se croiser pour que Pointe-Noire garde son statut de havre de paix, et qu'il reste pour les investisseurs et autres, une cité de la paix », a souligné Gaétan Victor Oborabassi.

Pendant les échanges, les maires d'arrondissement ont déploré plusieurs obstacles qui empêchent la police d'accomplir correctement sa mission, entre autres : le manque de moyens roulant qui retardent leurs interventions (ceux-ci sont



souvent obligés d'user des taxis dont les frais sont généralement supportés par les chefs de quartiers), la porosité des frontières, l'implication des agents de sécurité dans la gestion des fumoirs. Il y'a aussi la présence des gangs dans les quartiers qui terrorisent les populations. «Nous sommes en perpétuelle insécurité avec ces gangs, conjuguons les efforts pour éradiquer ce phénomène », a plaidé Guy Edmond Loemba, maire de l'arrondissement 3 Tié-Tié. À propos de ces gangs, 15 au total ont déjà été identifiés et sont sous surveillance d'après le DDPN. Par ailleurs, plusieurs suggestions ont été faites : la création des postes avancés dans certains quartiers périphériques, la modernisa-

tion et la dotation des moyens roulant aux structures de police, destruction des lieux de refuge des bandits, la bonne gestion des frontières, lancement de l'opération recensement des étrangers, destructions des fumoirs, l'éducation des policiers pour éviter les débordements, leur affectation dans d'autres arrondissements après qu'ils aient exercé pendant un long moment au même poste pour éviter la familiarité avec les populations qui occasionne un laisser-aller.

De même, la police dispose maintenant d'un numéro vert attribué par la société de téléphonie mobile MTN. Il s'agit du 117, numéro qui sera dorénavant utilisé pour joindre les services de police. «Utiliser le nu-

Les participants à la rencontre méro vert mais dites aux populations de ne pas en abuser. De toutes les façons ceux qui le feront seront retrouver à partir de leur numéro de téléphone », a averti Roland Bouiti Viaudo avant de poursuivre : «Aidons notre police. Travaillons au niveau des quartiers par le suivi et la surveillance de ceux qui viennent les habiter. Les fumoirs ne sont pas dans la rue. Ils sont dans des maisons ayant des propriétaires. Combattons d'abord leur implantation. S'ils sont couverts par des agents de la force publique, dénoncer les ».

En outre, la police de Pointe-Noire souffre d'un problème d'effectif qui réduit son rendement.

Lucie Prisca Condhet

APPEL D'OFFRES NATIONAL

N° DAO 001/SNR/2014

« Acquisition des Tracteurs et Accessoires Agricoles »

1.Cet avis d'appel d'offres fait suite à l'approbation par lettre n° 0339 /MEFPPPI/DGCMP du 05 Mars 2014 du plan annuel de passation des marchés par la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics (DGCMP).

2.Le Service National de Reboisement a obtenu dans le cadre de son budget d'investissement exercice 2014 les fonds nécessaires pour financer l'opérationnalisation de son programme d'activités au titre de l'année 2014 ;

3.Le Service National de Reboisement a l'intention d'utiliser une partie de ses ressources financières pour effectuer des paiements au titre du marché d'acquisition des tracteurs et accessoires agricoles ;

4.Le Service National de Reboisement sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir des tracteurs et accessoires agricoles ;

5.La passation du marché sera conduite par appel d'offres ouvert tel que défini dans le code des marchés publics et ouvert à tous les candidats éligibles.

6.Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès du coordonnateur de la Cellule de Gestion des Marchés Publics du SNR et prendre connaissance des documents d'appel d'offres à l'adresse suivante :

Service National de Reboisement (SNR)

- BP : 839
- Tél : 05 714 05 02
- Rue : Denis NGOMA n° 88
- Email : imbalo@yahoo.fr

Pointe-Noire

7.Le Service National de Reboisement entend retenir le candidat dont l'offre répondra aux critères de qualification contenus dans le dossier d'appel d'offres.

8.Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'appel d'offres à l'adresse mentionnée au point n° 6, ci-dessus contre un paiement non remboursable de cent cinquante mille (150 000) francs cfa. Le paiement se fera en espèces au comptant ou par chèque libellé au nom du Service National de Reboisement (SNR).

9.Les offres devront être soumises à l'adresse indiquée au point n°6, Secrétariat Permanent de la Cellule de Gestion des Marchés Publics du SNR, au plus tard le 05 Mai 2014 à 14 heures (heure locale TU+1) et devront porter les mentions suivantes :

- Dossier d'appel d'offres N° DAO 001/SNR/2014
 - Acquisition des Tracteurs et Accessoires Agricoles
- A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement le 08 Mai 2014 à 14 heures.

Les offres remises hors délai ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des candidats présents à l'adresse ci-dessus mentionnée, le 08 Mai 2014 à 14 heures.

Les offres doivent être accompagnées d'une garantie d'offre d'un million (1 000 000) francs cfa.

Cette garantie est payable par chèque certifié libellé au nom du SNR, récupérable après adjudication du marché.

Les offres devront demeurer valides pendant une durée de 90 jours à compter de la date limite de soumission.

Fait à Pointe-Noire, le 08 Avril 2014

Le Directeur du SNR

Lambert IMBALO.

VALORISATION DES DÉCHETS

Les acteurs réunis en association à Pointe-Noire

Sous l'impulsion du Forum international sur le Green business (FIGB) dont la 5^e édition va se dérouler du 20 au 22 avril, les intervenants dans le domaine de l'assainissement et de l'économie verte se sont constitués en association avec la mise en place d'un cluster déchets baptisé Valdeco (Valorisation des déchets du Congo). L'assemblée générale constitutive de cette structure a eu lieu le 10 avril à la chambre de commerce.

Deux instances ont été mises en place. Il s'agit d'un conseil d'administration présidé par Claude Giscard Makosso et une commission contrôle et de vérification qui ont un mandat de 2 ans. Ce cluster réunit pour l'instant 15 entreprises au total qui ont prit part à l'assemblée générale constitutive. Les travaux de création de cette structure ont été dirigés par Urbain N'kounkou expert en gestion de déchets, membre du groupe GDAC (groupement des experts de l'Afrique centrale).

Selon ses explications, le cluster qui est la mise en réseau des acteurs qui œuvrent dans le même secteur d'activités à l'échelle d'un même périmètre géographique, présente beaucoup d'avantages pour les entreprises membres. Il va les rendre plus compétitives et leur donnera plus de possibilités de répondre aux appels d'offres. Grâce à lui, elles pourront bénéficier des exonérations ainsi que des formations requises par exemple. À travers ce cluster, elles pourront aussi mettre en avant un label et être une force de proposition. Le Cluster évolue en fonction des problématiques.

La Valdeco va permettre une meilleure gestion des déchets dans la ville, un meilleur développement de l'environnement et contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des populations. «Ce cluster est une recommandation de la 4^e édition du FIGB qui avait

dans son programme un atelier sur les déchets qui a permis de se rendre compte de la nécessité d'organiser la profession. C'est en cela que nous avons travaillé avec la GDAC qui avait participé à cette édition. Cette organisation a mis à notre disposition un expert», a expliqué Didier Sylvestre Mavouenzela, président de la chambre de commerce et des industries et président du comité d'organisation du FIGB.

Pour un premier temps, a confié Claude Giscard Makosso, l'association va s'atteler à la création d'un site de traitement de déchets et mutualiser les efforts et les moyens pour assainir la ville. «Notre mission c'est de donner une dynamique à cette association. Nous allons opérer dans des secteurs qui ne sont pas encore valorisés. Cela permettra la création des métiers et des emplois et apporter une valeur ajoutée aux entreprises », a-t-il dit tout en souhaitant l'accompagnement de la chambre de commerce.

Au terme de l'assemblée générale constitutive, les documents administratifs ont été officiellement remis à Didier sylvestre Mavouenzela, après signature. Réaffirmant la disponibilité de sa structure à accompagner l'association pour atteindre ses objectifs, celui-ci a encouragé les membres de l'association qui, en créant cette organisation, vont mettre en exergue les trois aspects du développement durable à savoir : la protection de l'environnement, la prise en compte de l'humain et la prise en compte des résultats économiques. Pour lui, après sa création, l'association devrait mettre en place un plan d'action pour faire évoluer les entreprises membres, qu'elles soient plus rentables et surtout qu'elles contribuent à la protection de l'environnement et à l'amélioration du cadre de vie des ponténégrins.

Lucie Prisca Condhet

HUMEUR

Quand l'âge avancé est un handicap dans la vie sociale

Dans tous les domaines de la vie, à savoir l'enseignement, la police, l'armée, le sport, la politique, la médecine, le management, la religion, la culture, le journalisme et bien d'autres, les débats sur les questions de l'âge sont en train de perdre leur substance. Tout comme les jeunes, les hommes d'âge avancé continuent de faire leurs preuves dans les différents secteurs de la vie. On peut se pencher sur les deux cas de figure que sont la religion et la politique. Dans ces domaines, d'une manière générale, c'est la gérontocratie qui a marqué les esprits et continue de le faire.

Nonobstant la convention juridico-sociale qui fixe dans tel ou tel pays l'âge de la retraite à 55, 60 ou 65 ans révolus, la personne du troisième âge n'est pas toujours en déphasage avec la nouvelle donne socioéconomique ou socio-culturelle. Douée de toutes ses facultés cognitives, elle continue, si elle le veut, à être inventive, novatrice, créatrice, bref meneuse d'hommes. Il serait donc injuste de considérer que les vieux sont en mal d'idées neuves et que les innovations ne sont qu'une émanation de la jeunesse. La pensée humaine est une chose subtile et informe capable de se façonner selon les circonstances, quel que soit l'âge. Dans de nombreuses sociétés, il y a donc des « vieux jeunes », c'est-à-dire des hommes dont l'âge est avancé, mais qui sont capables de se remettre en cause pour s'adapter au contexte socio-temporel.

En revanche, il peut aussi exister des « jeunes vieux », c'est-à-dire des jeunes qui refusent d'évoluer, se référant au cliché statique qui rejette l'évolution sociale. En réalité, le débat « mieux vaut un jeune qu'un vieux ou inversement » est un faux débat. L'avancée en âge n'est pas synonyme d'incapacité à exercer ses fonctions socialement ou politiquement, voire religieusement. Et la question intéresse aussi bien les juristes que les sociologues, anthropologues et les nombreux spécialistes des sciences sociales et humaines. Même au niveau de la cellule sociale de base qu'est la famille, le pater-familias peut être un vieillard doué et expérimenté capable de faire avancer socialement la dy-

namique familiale, car il n'est pas dit que c'est parce qu'on a un âge avancé que l'on est en mal de savoir ou de connaissances.

Le constat est que le plus souvent ceux qui forment la cohorte compacte des conseillers autour d'un chef sont en majorité d'un âge avancé, quelquefois même retraités, mais cela ne les empêche pas d'exercer avec abnégation la tâche qu'ils sont appelés à exécuter sur les plans social, politique, administratif, culturel, sportif, culturel, financier, économique, éducatif et autres. Ce n'est pas parce qu'ils sont vieux que ces conseillers n'ont pas d'avis à émettre sur les dossiers qui sont soumis par les chefs à leur appréciation. Un recul historique de quelques années dans la cosmogonie africaine fait observer que ce sont les vieux qui ont vu passer de nombreuses générations qui avaient de fortes probabilités d'accès aux divers postes à responsabilité en management d'hommes dans les villages.

En clair, l'âge avancé n'arrête pas le renouvellement de la pensée humaine. Celle-ci est appelée à se façonner durant toute la trajectoire de la vie. Cette pensée peut se renouveler, s'amender selon les circonstances. Le dicton populaire qui dit que la sagesse n'a pas d'âge peut aussi être balayé d'un revers de main, en disant que certaines lourdes charges ne peuvent être portées par des enfants de trois ans. Ce n'est pas parce qu'un gamin est sage que la société lui donnera des fonctions difficiles pouvant dans une certaine mesure l'asphyxier. Ainsi, pour paraphraser la pensée d'un patriarche congolais qui avait solennellement déclaré au cours d'une circonstance publique que les vieux souliers se chaussent plus facilement que les chaussures nouvellement acquises.

Le vrai âge avancé se ressent dans la lourdeur de la charpente osseuse et non dans la pensée qui peut se renouveler constamment. Cela étant, cessons de penser que l'âge avancé est un handicap social, politique ou économique.

Faustin Akono

APPEL D'OFFRES NATIONAL

N° DAO 003/SNR/2014

«Acquisition du Matériel et outillage»

1. Cet avis d'appel d'offres fait suite à l'approbation par note n° 339/MFBPPI/DGCMP du 05 Mars 2014 du plan annuel de passation des marchés par la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics (DGCMP) ;

2. Le Service National de Reboisement a obtenu dans le cadre de son budget d'investissement exercice 2014 les fonds nécessaires pour financer l'opérationnalisation de son programme d'activités au titre de l'année 2014 ;

3. Le Service National de Reboisement à l'intention d'utiliser une partie de ses ressources financières pour effectuer des paiements au titre du marché d'acquisition du matériel et outillage en deux (2) lots ;

4. Le Service National de Reboisement sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir du matériel et outillage.

5. La passation du marché sera conduite par appel d'offres ouvert tel que défini dans le code des marchés publics et ouvert à tous les candidats éligibles.

6. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès du Président de la Cellule de Gestion des Marchés Publics du SNR et prendre connaissance des documents d'appel d'offres à l'adresse suivante :

Service National de Reboisement (SNR)

- BP : 839
- Tél : 05 714 05 02
- Rue : Denis NGOMA n° 88
- Email : imbalo@yahoo.fr

Pointe-Noire

7. Le Service National de Reboisement entend retenir le candidat dont l'offre répondra aux critères de qualification contenus dans le dossier d'appel d'offres.

8. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'appel d'offres à l'adresse mentionnée au point n° 6, ci-dessus contre un paiement non remboursable de cent mille (100 000) francs cfa. Le paiement se fera en espèces au comptant ou par chèque libellé au nom du Service National de Reboisement (SNR).

9. Les offres devront être soumises à l'adresse indiquée au point n° 6, Secrétariat Permanent de la Cellule de Gestion des Marchés Publics du SNR, au plus tard le 08 Mai 2014 à 14 heures (heure locale TU+1) et devront porter les mentions suivantes :

- Dossier d'appel d'offres N° DAO 003/SNR/2014
- Acquisition du matériel et outillage :
- (lots 1 et 2)

A ouvrir qu'en séance de dépouillement le 08 Mai 2014 à 14 heures.

Les offres remises hors délai ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des candidats présents à l'adresse ci-dessus mentionnée, le 08 Mai 2014 à 14 heures.

Les offres doivent être accompagnées d'une garantie d'un million cinq cent mille (1.500.000) francs CFA.

Cette garantie est payable par chèque certifié libellé au nom du SNR, récupérable après adjudication du marché.

Les offres devront demeurer valides pendant une durée de 90 jours à compter de la date limite de soumission.

Fait à Pointe-Noire, le 08 Avril 2014

Le Directeur du SNR

Lambert IMBALO.

COUPE D'AFRIQUE DES VAINQUEURS DE COUPES DE HANDBALL

Le Congo s'attèle à la réussite de la compétition

Le président de la Fédération congolaise de handball souhaite que les quatre équipes congolaises qui seront engagées dans la compétition le mois prochain à Oyo, figurent dans le carré d'as de la 30^e édition. Henri Joseph Parra l'a clairement annoncé à la presse le jeudi 10 avril.

« Nous n'organisons pas pour perdre. Mais nous visons le podium dans les deux versions. Nous serons satisfaits si cela est atteint. Nous préparons les Jeux africains et donc toutes les compétitions intermédiaires doivent nous permettre de progresser jusqu'en septembre 2015 », a souligné le président de la Fécohand. La compétition qui va se dérouler du 16 au 26 mai à Oyo regroupera vingt équipes dont douze chez les messieurs et huit chez les dames. Le Congo sera représenté en version masculine par Patronage de Pointe-Noire tandis qu'Interclub, Abo-sport et Asel tenteront de remporter la médaille mise en jeu dans la version féminine. Mais juste avant cette compétition, seront organisés le 15 mai à Oyo, deux matchs de la super coupe d'Afrique. L'Interclub sera aux prises au Pétro atletico d'Angola chez les dames et le duel des messieurs opposera Al Ahly d'Égypte à l'Espérance de Tunis.

L'acte confirmant l'organisation de la coupe d'Afrique des vainqueurs de coupes a été paraphé



Aremou Mansourou entouré de Jean Claude Ibovi et Henri Joseph Parra après la signature du protocole d'accord (Photo Adiac)

en début d'après-midi par trois parties notamment le président de la Confédération africaine de handball, celui de la Fécohand et le président général d'Abo sport. Le Congo doit l'organisation de cette compétition grâce à la volonté de Jean Claude Ibovi. Le président d'Abo sport avait manifesté le 13 septembre, en marge de la CAN Juniors et cadettes, à la CAHB son projet d'organiser la 30^e édition de la Coupe d'Afrique des vainqueurs de coupes, associant la Fécohand, le partenaire immédiat de l'organe gestionnaire du handball africain.

« Avec les installations sportives

que nous construisons à l'intérieur du pays, nous avons la facilité d'abriter les compétitions. Il faut mettre en valeur ses infrastructures. Nous avons obtenu cette compétition après une discussion avec le président de la CAHB et de la Fécohand. C'est le président de la Fécohand qui a pris la demande d'Abo sport pour appuyer à la CAHB. Nous avons voulu étendre cette compétition. Car certaines équipes seront logées à Owando », a témoigné Jean Claude Ibovi. Le président de la CAHB, Aremou Mansourou, a lancé un appel à tous les acteurs de faire de cette compétition, un événement iné-

dit, répondant aux attentes des délégations qui vont effectuer le déplacement d'Oyo. « J'avoue que le choix d'Oyo suscite un engouement au niveau des fédérations membres. Vous devez créer les conditions idoines pour que les délégués se sentent à l'aise. Je ne doute pas un seul instant de la capacité d'Oyo à offrir les meilleures conditions à nos hôtes. »

Aremou Mansourou et Léon Alfred Opimbat échangent sur les Jeux africains

L'accord de ce 10 avril confirme le Congo dans ses droits de supporter la prise en charge de tous les

délégués de la CAHB en ce qui concerne leur déplacement, leur hébergement et leur restauration. « La Fécohand a le devoir d'introduire un maximum de cadres du handball congolais dans cette organisation pour minimiser les coûts. Nous avons des cadres qui sont formés pour le chronométrage, pour la représentativité des différentes actions que nous menons. Nous allons les utiliser pour réduire les coûts », a commenté Henri Joseph Parra. La volonté de la CAHB d'organiser cette compétition au Congo participe de sa volonté de soutenir le pays dans les préparatifs des 11^e Jeux africains de Brazzaville 2015.

Le président de la CAHB l'a indiqué lors de l'échange avec le ministre des Sports et de l'Éducation physique, Léon Alfred Opimbat. « En ce qui concerne les qualificatifs, la compétence est déléguée aux zones notamment l'ancien découpage du Conseil supérieur du sport en Afrique. Nous allons essayer de dégager les meilleures équipes pour représenter ces zones à cet événement. Nous ferons de sorte que les meilleures puissent participer aux jeux », a indiqué le président de la CAHB. La CAHB entend jouer sa partition en organisant, en marge de la compétition, une formation des journalistes pour les placer au même niveau et leur permettre de faire convenablement leur travail.

James Golden Eloué

RÉFLEXION

Afrique-Europe : le grand réveil des entreprises

On ne saurait dire que le sommet qui s'est tenu à Bruxelles les 2 et 3 avril fut un franc succès sur le plan politique puisque, mise à part la Déclaration réaffirmant avec force détails la volonté de l'Afrique et de l'Europe de travailler ensemble, aucune décision concrète n'a été prise. Le manque d'engagement de l'Union européenne au côté de la France pour aider la République centrafricaine à sortir du chaos où l'a plongée la violence religieuse en est la preuve accablante.

Il semble pourtant que dans un domaine précis, celui de l'investissement privé, un pas décisif ait été franchi qui pourrait, à terme rapproché, modifier profondément les relations entre les deux continents. Car, de partout, remontent vers nous des réflexions, des informations, des rumeurs, des confidences même, qui témoignent d'une prise de conscience par les entreprises européennes de l'enjeu que représente aujourd'hui pour elles le continent africain.

Parlons peu, mais parlons bien : en France, en Espagne, en Italie, en Angleterre, mais aussi en Allemagne – ce qui est nouveau –, les acteurs économiques ont découvert, à la faveur du sommet Afrique-Europe, que ce qui leur était dit depuis des années concernant l'émergence des pays du Sud ne relevait pas du vœu pieux, mais corres-

pondait bien à la réalité. Certes, nombre d'entre eux s'en doutaient étant donné le rythme soutenu de la croissance dans les différentes régions du continent, mais aucun ne pensait vraiment que la volonté de l'Afrique et de l'Europe de travailler ensemble s'affirmerait avec autant de force. Et c'est pourquoi, à l'issue des débats économiques qui ont accompagné la rencontre des États au plus haut niveau à Bruxelles, ces mêmes acteurs économiques ont compris qu'en s'abstenant de s'investir en Afrique comme ils le faisaient jusqu'alors ils commettaient la plus lourde des erreurs.

Mieux vaut, dans cette affaire, ne pas vendre, comme on dit, la peau de l'ours avant de l'avoir tué, mais il ne serait pas surprenant que dans les mois et les années à venir nous assistions à une véritable ruée des entreprises du Vieux Continent vers l'Afrique. Non plus, comme ce fut le cas durant l'ère coloniale, pour en prélever les ressources naturelles sans véritable contrepartie, mais afin de tirer profit de l'émergence de l'immense marché que sera demain le continent africain.

C'est en tout cas ce qui semble ressortir des réunions qui se déroulent ici et là en Europe afin de tirer les leçons du sommet de Bruxelles et qui, toutes, concluent à la nécessité pour les entre-

prises européennes de tourner résolument leur regard vers l'Afrique. Un constat d'autant plus frappant que, jusqu'à présent, les investisseurs, les industriels, les commerçants européens, imprégnés des idées fausses que les médias occidentaux répandent à longueur de colonnes et d'écrans de télévision, considéraient le continent comme un monde dangereux, instable, dont il ne fallait rien attendre avant plusieurs décennies.

Compte tenu de ce qui précède, attendons-nous maintenant à une véritable ruée des investisseurs et des entreprises vers l'Afrique, une ruée en tous points semblable à celle qui a fait de la Chine un eldorado dans les dernières années. La crise économique qui déstabilise les pays du Nord aidant, il ne faudra pas très longtemps, en effet, pour que les acteurs économiques du Vieux Continent se ruent vers le Sud dans l'espoir d'échapper au cycle infernal de la récession qui perdure chez eux.

Il revient maintenant aux dirigeants africains d'anticiper cette ruée et de mettre en place les dispositifs administratifs, financiers, commerciaux qui feront de leur continent l'un des plus attractifs pour les capitaux et les entreprises. L'enjeu est à ce point considérable pour leur propre économie qu'il mérite réflexion.

Jean-Paul Pigasse